SUD DIAGNOSTIC BATIMENT

Gaz, DPE, Amiante, DTA, Plomb, Sécurité électrique, Termite, Mesurage Loi Carrez, Prêt à Taux Zéro

Constat de risque d'exposition au plomb CREP

Numéro de dossier : 2018/10/17-01368D Norme méthodologique employée : AFNOR NF X46-030 Arrêté d'application : Arrêté du 19 août 2011

Date du repérage : 16/03/2021

Adresse du bien immobilier

Localisation du ou des bâtiments : Département :... Hautes-Pyrénées Adresse :....... 6 RUE DE LA GARDE

Commune : 65230 CASTELNAU MAGNOAC
Section cadastrale AB, Parcelle

numéro 148, AB 149,

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Lot numéro Non communiqué,

Donneur d'ordre / Propriétaire :

Donneur d'ordre:

Mme COURLET-LAMY MIREILLE 8 CHEMIN DE LA GLEYZETTE 65230 CASTELNAU MAGNOAC

Propriétaire :

INDIVISION COURLET, ZABOTTO, COURLET-LAMY

6 RUE DE LA GARDE

65230 CASTELNAU MAGNOAC

Le CREP suivant concerne :					
Х	Les parties privatives	X	Avant la vente		
	Les parties occupées		Avant la mise en location		
	Les parties communes d'un immeuble		Avant travaux N.B. : Les travaux visés sont définis dans l'arrêté du 19 août 2011 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un CREP		
L'occupant est :		Sans ob	Sans objet, le bien est vacant		
Nom de	l'occupant, si différent du propriétaire				
Présence et nombre d'enfants mineurs,		NON	Nombre total : 0		
dont des enfants de moins de 6 ans		NON	Nombre d'enfants de moins de 6 ans : 0		

Société réalisant le constat				
Nom et prénom de l'auteur du constat	DULIN Christian			
N° de certificat de certification	C2371 te 29/01/2016			
Nom de l'organisme de certification	LCC QUALIXPERT			
Organisme d'assurance professionnelle	ALLIANZ			
N° de contrat d'assurance	57218869			
Date de validité :	30/10/2021			

Appareil utilisé			
Nom du fabricant de l'appareil	FONDIS		
Modèle de l'appareil / N° de série de l'appareil	Niton XL 300 / 4363RTV1160-10		
Nature du radionucléide	109 Cd		
Date du dernier chargement de la source Activité à cette date et durée de vie de la source	20/03/2020 370 MBq - 36 mois		

Conclusion des mesures de concentration en plomb							
Total Non mesurées Classe 0 Classe 1 Classe 2 Classe 3							
Nombre d'unités de diagnostic	173	20	114	0	34	5	
%	100	11,6 %	66 %	0 %	19,7 %	2,9 %	

Ce Constat de Risque d'Exposition au Plomb a été rédigé par DULIN Christian le 16/03/2021 conformément à la norme NF X46-030 «Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb» et en application de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

M.

Dans le cadre de la mission, il a été repéré des unités de diagnostics de classe 3. Par conséquent, en application de l'article L.1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée. Le propriétaire doit également veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostics de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

CECA Diagnostics Immobiliers | 24 route de Tarbes - 65360 VIELLE-ADOUR / 28 Cours Gambetta 65000 TARBES | Tél. : 0562349736 - E-mail : sud_diagnostic_batiment@yahoo.fr

N°SIREN : 822927802 | Compagnie d'assurance : ALLIANZ n° 57218869

01368D



Sommaire

1. Rappel de la commande et des références règlementaires	3
2. Renseignements complémentaires concernant la mission	3
2.1 L'appareil à fluorescence X	3
2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel	4
2.3 Le bien objet de la mission	4
3. Méthodologie employée	4
3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X	5
3.2 Stratégie de mesurage	5
3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire	5
4. Présentation des résultats	5
5. Résultats des mesures	6
6. Conclusion	14
6.1 Classement des unités de diagnostic	14
6.2 Recommandations au propriétaire	14
6.3 Commentaires	15
6.4 Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti	15
6.5 Transmission du constat à l'agence régionale de santé	15
7. Obligations d'informations pour les propriétaires	16
8. Information sur les principales règlementations et recommandat d'exposition au plomb	tions en matière 16
8.1 Textes de référence	16
8.2 Ressources documentaires	17
9. Annexes	17
9.1 Notice d'Information	17
9.2 Illustrations	18
9.3 Analyses chimiques du laboratoire	18

Nombre de pages de rapport : 18

Liste des documents annexes :

- Notice d'information (2 pages)
- Croquis
- Rapport d'analyses chimiques en laboratoire, le cas échéant.

Nombre de pages d'annexes : 2

01368D



1. Rappel de la commande et des références règlementaires

Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini par les articles L.1334-5 à 10 code de la santé publique et R 1334-10 à 12, consiste à mesurer la concentration en plomb des revêtements du bien immobilier, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les situations de risque de saturnisme infantile ou de dégradation du bâti.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

Réalisation d'un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) :

dans les parties privatives du bien décrit ci-après en prévision de sa vente (en application de l'Article L.1334-6 du code de la santé publique) ou de sa mise en location (en application de l'Article L.1334-7 du code de la santé publique)

2. Renseignements complémentaires concernant la mission

2.1 L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	FONDIS			
Modèle de l'appareil	Niton XL 300			
N° de série de l'appareil	4363RTV1160-10			
Nature du radionucléide	109 Cd			
Date du dernier chargement de la source	20/03/2020 Activité à cette date et durée de vie : 370 MBq - 36 mois			
Autorisation/Déclaration ASN (DGSNR)	N° T650227	Nom du titulaire/signataire DULIN Christian		
Autorisation/ Decidiation ASN (DGSNR)	Date d'autorisation/de déclaration 03/01/2017 Date de fin de validité (si applie			
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	DULIN Christian			
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	DULIN Christian			

Étalon : FONDIS ; 226722 ; 1,04 mg/cm² +/- 0,06 mg/cm²

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm ²)
Etalonnage entrée	1	16/03/2021	1 (+/- 0,1)
Etalonnage sortie	269	16/03/2021	1 (+/- 0,1)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

CECA Diagnostics Immobiliers | 24 route de Tarbes - 65360 VIELLE-ADOUR / 28 Cours Gambetta 65000 TARBES | Tél. : 0562349736 - E-mail : sud_diagnostic_batiment@yahoo.fr
N°SIREN : 822927802 | Compagnie d'assurance : ALLIANZ n° 57218869

01368D



2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse	Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse
Nom du contact	-
Coordonnées	-
Référence du rapport d'essai	-
Date d'envoi des prélèvements	-
Date de réception des résultats	-

2.3 Le bien objet de la mission

Adresse du bien immobilier	6 RUE DE LA GARDE 65230 CASTELNAU MAGNOAC
Description de l'ensemble immobilier	Habitation (maison individuelle) Ensemble de la propriété
Année de construction	< 1949
Localisation du bien objet de la mission	Lot numéro Non communiqué, Section cadastrale AB, Parcelle numéro 148, AB 149,
Nom et coordonnées du propriétaire ou du syndicat de copropriété (dans le cas du CREP sur parties communes)	INDIVISION COURLET, ZABOTTO, COURLET-LAMY 6 RUE DE LA GARDE 65230 CASTELNAU MAGNOAC
L'occupant est :	Sans objet, le bien est vacant
Date(s) de la visite faisant l'objet du CREP	16/03/2021
Croquis du bien immobilier objet de la mission	Voir partie « 5 Résultats des mesures »

Liste des locaux visités

Rez de chaussée - Porche,	1er étage - Pièce 3,
Rez de chaussée - Cuisine,	1er étage - Palier,
Rez de chaussée - Local sous escalier,	1er étage - Chambre 2,
Rez de chaussée - Salon,	1er étage - Balcon,
Rez de chaussée - SDE+WC,	1er étage - Chambre 3,
Rez de chaussée - Chambre 1,	1er étage - Placard,
Rez de chaussée - Séjour,	1er étage - Grenier,
Rez de chaussée - Pièce 1,	Sous-Sol - Garage,
Rez de chaussée - Dégagement,	Sous-Sol - Cave,
Rez de chaussée - Wc,	Sous-Sol - Garage 1,
Rez de chaussée - Pièce 2,	Sous-Sol - Cave 1

Liste des locaux non visités ou non mesurés (avec justification) **Néant**

3. Méthodologie employée

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrété du 19 août 2011 et la norme NF X 46-030 «Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb». Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du spectre de fluorescence émis en réponse par le plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb). Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du

01368D



plomb. D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

Les revêtements de type carrelage contiennent souvent du plomb, mais ils ne sont pas visés par le présent arrêté car ce plomb n'est pas accessible.

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 5) : 1 mg/cm².

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²);
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

L'auteur du constat tel que défini à l'Article 4 de l'Arrêté du 19 août 2011 peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb», dans le cas suivant :

• lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb» précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

Quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g

4. Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.





NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Concentration en plomb	Nature des dégradations	Classement	
< seuils		0	
	Non dégradé ou non visible	1	
≥ seuils	Etat d'usage	2	
	Dégradé	3	

5. Résultats des mesures

	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Rez de chaussée - Porche	5	1 (20 %)	4 (80 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Cuisine	9	1 (11 %)	6 (67 %)	-	2 (22 %)	-
Rez de chaussée - Local sous escalier	4	-	4 (100 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Salon	24	1 (4 %)	20 (83 %)	ı	3 (13 %)	-
Rez de chaussée - SDE+WC	10	1 (10 %)	9 (90 %)	ı	-	-
Rez de chaussée - Chambre 1	12	1 (8,3 %)	10 (83,2 %)	1	1 (8,3 %)	-
Rez de chaussée - Séjour	8	1 (12,5 %)	7 (87,5 %)	ı	-	-
Rez de chaussée - Pièce 1	6	1 (16,7 %)	1 (16,8 %)	-	4 (66,7 %)	-
Rez de chaussée - Dégagement	8	1 (12,5 %)	1 (12,5 %)	-	6 (75 %)	-
Rez de chaussée - Wc	4	1 (25 %)	1 (25 %)	-	2 (50 %)	-
Rez de chaussée - Pièce 2	9	1 (11,1 %)	2 (22,1 %)	-	4 (44,4 %)	2 (22,2 %)
1er étage - Pièce 3	2	-	2 (100 %)	-	-	-
1er étage - Palier	9	-	7 (78 %)	-	2 (22 %)	-
1er étage - Chambre 2	13	-	10 (77 %)	-	3 (23 %)	-
1er étage - Balcon	5	1 (20 %)	2 (40 %)	-	1 (20 %)	1 (20 %)
1er étage - Chambre 3	10	-	8 (80 %)	-	2 (20 %)	-
1er étage - Placard	3	-	3 (100 %)	-	-	-
1er étage - Grenier	8	-	2 (25 %)	-	4 (50 %)	2 (25 %)
Sous-Sol - Garage	8	1 (12,5 %)	7 (87,5 %)	-	-	-
Sous-Sol - Cave	7	3 (43 %)	4 (57 %)	-	-	-
Sous-Sol - Garage 1	6	3 (50 %)	3 (50 %)	-	-	-
Sous-Sol - Cave 1	3	2 (67 %)	1 (33 %)	-	-	-
TOTAL	173	20 (11,6 %)	114 (66 %)	-	34 (19,7 %)	5 (2,9 %)

Rez de chaussée - Porche

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation !
-		Mur	crépi		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
2		Plafond	Aluminiums	Polycarbonates	mesure 1	0		0	
3		Flaioliu	Aluminums	Polycarbonales	mesure 2	0		U	
4	В	Porte	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0		0	
5	ь	Forte	Dois	vernis	partie haute (> 1m)	0		U	
6	В	Huisserie Porte	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0		0	
7	D	nuisseile Porte	DOIS	vernis	partie haute (> 1m)	0		U	
8		Main-courante	Métal	Peinture	mesure 1	0		0	
9		Main-courante	ivietai	Pemure	mesure 2	0		U	

Rez de chaussée - Cuisine

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation !
-		Mur	enduit	papier peint et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation
10		Plafond		Topiogorio	mesure 1	0		0	
11	1	Piarond	rona -	Tapisserie	mesure 2	0	7 0		

01368D



12	Α	Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0		0	
13	Α.	Forte 1	DUIS	vernis	partie haute (> 1m)	0		U	
14	Α	Huisserie Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0		0	
15	^	Tuisselle Folle T	DOIS	VEITIIS	partie haute (> 1m)	0		U	
16	C	Porte 2	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0		0	
17	C	Forte 2	DOIS	VEITIIS	partie haute (> 1m)	0		U	
18	С	Huisserie Porte 2	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	8	Etat d'usage (Usure par friction)	2	#
19	7	Porte 3	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0		0	
20	U	Forte 3	DUIS	vernis	partie haute (> 1m)	0		U	
21	D	Huisserie Porte 3	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	7	Etat d'usage (Usure par friction)	2	#
22	_	Placard	Bois	Peinture	mesure 1	0		0	
23	U	Flacalu	DUIS	remuie	mesure 2	0		U	

Rez de chaussée - Local sous escalier

Nombre d'unités de diagnostic : 4 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation	!
24		Mur	enduit	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0		0		
25		Iviui	enduit	Tapisserie	partie haute (> 1m)	0		U		
26		Plafond	Bois	Tapisserie	mesure 1	0		0		
27		Plafond	DUIS	rapisserie	mesure 2	0		U		
28	^	Porte	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0		0		
29	А	Forte	DUIS	vernis	partie haute (> 1m)	0		U		
30	۸	Huisserie Porte	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0		0	·	
31	A	nuisserie Forte	DUIS	vernis	partie haute (> 1m)	0		U		

Rez de chaussée - Salon

Nombre d'unités de diagnostic : 24 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
32		N4		Taninania	partie basse (< 1m)	0		0	
33	1	Mur	enduit	Tapisserie	partie haute (> 1m)	0		0	
-		Plafond	lambris bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
34		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0		0	
35		Fillities	DUIS	remuie	mesure 2	0		0	
36	D	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
37			DOIS	remiule	partie haute	0		0	
38	D	Huisserie Fenêtre	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
39	D	intérieure	DOIS	remitate	partie haute	0		U	
40	D	Fenêtre volets	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
41	D	i ellette voiets	DOIS	remitate	partie haute	0		U	
42	D	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
43	D	i ellette extelleule	DOIS	remitate	partie haute	0		U	
44	D	Huisserie Fenêtre	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
45	D	extérieure	DOIS	remitate	partie haute	0		U	
46	D	Garde-corps fenêtre	Métal	Peinture	partie haute	5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
47	۸	Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0		0	
48	A	Porte i	DOIS	vernis	partie haute (> 1m)	0		0	
49	Α	Huisserie Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	8	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
50	В	Porte 2	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0		0	
51	ь	Forte 2	DUIS	vernis	partie haute (> 1m)	0		0	
52	В	Huisserie Porte 2	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0		0	
53	ь	Huisselle Folle 2	DUIS	vernis	partie haute (> 1m)	0		0	
54	С	Porte 3	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0		0	
55		Porte 3	DOIS	vernis	partie haute (> 1m)	0		0	
56	С	Huisserie Porte 3	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	6	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
57	Α	Embrasure porte	Bois	Peinture	mesure 1	0		0	
58	A	Embrasure porte	DUIS	remuie	mesure 2	0		0	
59		Faux Limon	Bois	Vernis	mesure 1	0		0	
60		Faux Lillion	DUIS	vernis	mesure 2	0		0	
61		Delivatives	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0		0	
62	1	Balustres	DOIS	vernis	partie haute (> 1m)	0		0	
63		Manakaa	D-:-	M!-	mesure 1	0			
64	1	Marches	Bois	Vernis	mesure 2	0		0	
65		Contremarches	Bois	Vernis	mesure 1	0		0	
66	1	Contremarches	DOIS	vernis	mesure 2	0		0	
67		Crémaillère	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0		0	
68		Cremaniere	DOIS	vernis	partie haute (> 1m)	0	1	U	
69		Main accurant -	Daia	Varnin	partie basse (< 1m)	0		0	
70	1	Main courante	Bois	Vernis	partie haute (> 1m)	0	1	0	
71		Diefend	Daia	Varnin	mesure 1	0		0	
72	1	Plafond	Bois	Vernis	mesure 2	0	1	0	
73		Discoud	Daia	Daintura	mesure 1	0		0	
74	С	Placard	Bois	Peinture	mesure 2	0	1	0	

Rez de chaussée - SDE+WC

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation	!
-		Mur	enduit	toile de verre peinte et faïences	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la règlementation	
75	Α	Mur	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0		
76	A	iviui	DUIS	remuie	partie haute (> 1m)	0		U		
77		Plafond	Plâtre	toile de verre peinte	mesure 1	0		0		
78		Piaioriu	Flatie	tolle de verre peinte	mesure 2	0		U		
79	С	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0		
80		renette inteneure	DUIS	remuie	partie haute	0		U		
81	С	Huisserie Fenêtre	Bois	Peinture	partie basse	0		0		
82		intérieure	DUIS	remuie	partie haute	0		U		
83	С	Fenêtre volets	Bois	Peinture	partie basse	0		0		
84		renette voiets	DUIS	remuie	partie haute	0		U		
85	С	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0		
86		renene exteneure	DOIS	reillule	partie haute	0		U		
87	_	Huisserie Fenêtre	Bois	Peinture	partie basse	0		0		
88	C	extérieure	DOIS	reillule	partie haute	0		U		

CECA Diagnostics Immobiliers | 24 route de Tarbes - 65360 VIELLE-ADOUR / 28 Cours Gambetta 65000 TARBES | Tél. : 0562349736 - E-mail :

sud_diagnostic_batiment@yahoo.fr

N°SIREN : 822927802 | Compagnie d'assurance : ALLIANZ n° 57218869



89	۸	Dorto	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0	0	
90	Α.	Porte	DUIS	remule	partie haute (> 1m)	0	U	
91	۸	Hujasaria Barta	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0	0	
92	Α.	Huisserie Porte	DUIS	remuie	nartie haute (> 1m)	0	U	

Rez de chaussée - Chambre 1

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation !
93		Mur	enduit	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0		0	
94		iviui	enduit	Tapisserie	partie haute (> 1m)	0		U	
-		Plafond	lambris bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
95		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0		0	
96		Fillities	DUIS	remuie	mesure 2	0		U	
97	D	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
98	D	renette interieure	DUIS	remuie	partie haute	0		U	
99	D	Huisserie Fenêtre	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
100	D	intérieure	DUIS	remuie	partie haute	0		U	
101	D	Fenêtre volets	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
102	D	i ellette voiets	DOIS	Femiliale	partie haute	0		U	
103	D	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
104	D	i ellette extelleule	DOIS	Feiritale	partie haute	0		U	
105	D	Huisserie Fenêtre	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
106	D	extérieure	DUIS	remuie	partie haute	0		U	
107	Α	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
108	Α.	Forte 1	DUIS	remuie	partie haute (> 1m)	0		U	
109	Α	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	8	Etat d'usage (Usure par friction)	2	#
110	В	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
111	В	Fuite 2	DOIS	remlure	partie haute (> 1m)	0		U	
112	В	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
113	В	nuisserie Porte 2	DOIS	remlure	partie haute (> 1m)	0		U	

Rez de chaussée - Séjour

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation	!
114		Mur	enduit	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0		0		
115		iviui	enduit	rapisserie	partie haute (> 1m)	0		U		
-		Plafond	lambris bois		Non mesurée	-		MM	Absence de revêtement	
116	۸	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0		
117	Α	Forte 1	DUIS	remuie	partie haute (> 1m)	0		U		
118	Α	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0		
119	Α .	nuisselle Folle i	DUIS	remuie	partie haute (> 1m)	0		U		
120	В	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0		
121	ь	Porte 2	DOIS	Pemure	partie haute (> 1m)	0		U		
122	В	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0		
123	ь	nuisserie Porte 2	DOIS	Pemure	partie haute (> 1m)	0		U		
124	С	Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0		
125	U	roite 3	DOIS	remlure	partie haute (> 1m)	0		U		
126	_	Huisserie Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0		
127	C	nuisserie Porte 3	DOIS	reniture	partie haute (> 1m)	0		U		

Rez de chaussée - Pièce 1

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation	!
128		Mur	enduit	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0		0		
129		iviui	enduit	Tapisserie	partie haute (> 1m)	0		U		
-		Plafond	plancher bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement	
130	Α	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	8	Etat d'usage (Usure par friction)	2		#
131	Α	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	9	Etat d'usage (Usure par friction)	2		#
132	С	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	7	Etat d'usage (Usure par friction)	2		#
133	С	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	6	Etat d'usage (Usure par friction)	2		#

Rez de chaussée - Dégagement

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation !
134		Mur	enduit	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0		0	
135		IVIUI	enduit	Tapisselle	partie haute (> 1m)	0		U	
-		Plafond	plancher bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
136	Α	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	9	Etat d'usage (Usure par friction)	2	#
137	Α	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	7	Etat d'usage (Usure par friction)	2	#
138	С	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	8	Etat d'usage (Usure par friction)	2	#
139	С	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	7	Etat d'usage (Usure par friction)	2	#
140	D	Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	8	Etat d'usage (Usure par friction)	2	#
141	D	Huisserie Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	7	Etat d'usage (Usure par friction)	2	#

Rez de chaussée - Wc

Nombre d'unités de diagnostic : 4 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation	!
142		Mur	anduit	Topiocorio	partie basse (< 1m)	0		0		
143		Mur	enduit	Tapisserie	partie haute (> 1m)	0		U		

CECA Diagnostics Immobiliers | 24 route de Tarbes - 65360 VIELLE-ADOUR / 28 Cours Gambetta 65000 TARBES | Tél.: 0562349736 - E-mail: sud_diagnostic_batiment@yahoo.fr $\mbox{N°SIREN}$: 822927802 | Compagnie d'assurance : ALLIANZ n° 57218869



-		Plafond	plancher bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
144	Α	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	8	Etat d'usage (Usure par friction)	2	#
145	Α	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	7	Etat d'usage (Usure par friction)	2	#

Rez de chaussée - Pièce 2

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 2 soit 22,2 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation	!
146		Mur	enduit	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0		0		
147		iviui	enduit	Tapisserie	partie haute (> 1m)	0		U		
-		Plafond	plancher bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement	
148	С	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	8	Etat d'usage (Usure par friction)	2		#
149	С	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	7	Etat d'usage (Usure par friction)	2		#
150	С	Fenêtre volets	Bois	Peinture	partie basse	0		0		
151	C	i ellette voiets	DOIS	Feiriture	partie haute	0		U		
152	С	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	9	Dégradé (Ecaillage)	3		##
153	С	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	7	Dégradé (Ecaillage)	3		##
154	Α	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	6	Etat d'usage (Usure par friction)	2		#
155	Α	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	8	Etat d'usage (Usure par friction)	2		#

1er étage - Pièce 3

Nombre d'unités de diagnostic : 2 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation !
156		N.4		Tapisserie	partie basse (< 1m)	0		0	
157		Mur	enduit	rapisserie	partie haute (> 1m)	0		U	
158		Plafond	Bois	Tuiles	mesure 1	0		0	
159		Plaiond	BOIS	rulles	mesure 2	0		U	

1er étage - Palier

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation	!
160		Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0		0		
161		IVIUI	Flatie	Tapisselle	partie haute (> 1m)	0		U		
162		Plafond	Plâtre	Tapisserie	mesure 1	0		0		
163		Flaiblid	Flatie	Tapisserie	mesure 2	0		U		
164		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0		0		
165		Fillitiles	Dois	remuie	mesure 2	0		U		
166	В	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0		
167	Ь	Forte 1	DUIS	Femiliare	partie haute (> 1m)	0		U		
168	В	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	8	Etat d'usage (Usure par friction)	2		#
169	В	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0		
170	Ь	Forte 2	DUIS	remuie	partie haute (> 1m)	0		U		
171	В	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	7	Etat d'usage (Usure par friction)	2		#
172	D	Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0		
173	ט	roite 3	DOIS	reillule	partie haute (> 1m)	0		U		
174	D	Huisserie Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0		
175	U	Tuisselle Fulle 3	DOIS	rentule	partie haute (> 1m)	0		U		

1er étage - Chambre 2

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
176		Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0		0	
177		Mui	Platre	rapisserie	partie haute (> 1m)	0		U	
178		Plafond	Plâtre	Toniosovia	mesure 1	0		0	
179		Plaiond	Platre	Tapisserie	mesure 2	0		U	
180		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	7	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
181	С	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
182	C	renetre interieure	DOIS	Peinture	partie haute	0		0	
183	C	Huisserie Fenêtre	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
184	C	intérieure	DUIS	Femiliare	partie haute	0		U	
185	C	Fenêtre volets	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
186	C	i ellette volets	DOIS	Feiriture	partie haute	0		U	
187	С	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
188	C	i ellette exterieure	DOIS	Feiriture	partie haute	0		U	
189	С	Huisserie Fenêtre	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
190	C	extérieure	DOIS	Feiriture	partie haute	0		U	
191	Α	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
192	^	roite i	DOIS	remiule	partie haute (> 1m)	0		U	
193	Α	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	8	Etat d'usage (Usure par friction)	2	1
194	В	Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
195	B	Foile 2	DOIS	reillule	partie haute (> 1m)	0		U	
196	В	Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	8	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
197	В	Volet	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
198	٥	voiet	5015	Femiliare	partie haute	0		J	

1er étage - Balcon

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 1 soit 20 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation	!
199		Mur	onduit	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0		
200		Mur	enduit	remuie	partie haute (> 1m)	0		U		

CECA Diagnostics Immobiliers | 24 route de Tarbes - 65360 VIELLE-ADOUR / 28 Cours Gambetta 65000 TARBES | Tél.: 0562349736 - E-mail: N°SIREN: 822927802 | Compagnie d'assurance: ALLIANZ n° 57218869

01368D



201	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0		0		
202	Flaioliu	Fialle	remuie	mesure 2	0		U		
-	Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement	
203	Garde-corps	Bois	Peinture	mesure 1	8	Dégradé (Ecaillage)	3		##
204	poteaux	Bois	Peinture	mesure 1	6	Etat d'usage (Usure par friction)	2		#

1er étage - Chambre 3

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation !
205		Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0		0	
206		Iviui	Flatie	Tapisserie	partie haute (> 1m)	0		U	
207		Plafond	Plâtre	Tapisserie	mesure 1	0		0	
208		Flaioliu	Flatie	Tapisserie	mesure 2	0		U	
209		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	7	Etat d'usage (Usure par friction)	2	#
210	С	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
211	J	reflette interleure	DUIS	remuie	partie haute	0		U	
212	С	Huisserie Fenêtre	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
213	U	intérieure	D013	1 emiliare	partie haute	0		Ü	
214	С	Fenêtre volets	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
215	Ů	T CHOICE VOICES	Doio	1 ciritare	partie haute	0		Ü	
216	С	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
217	0		DOIS	1 emiliare	partie haute	0		Ü	
218	С	Huisserie Fenêtre	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
219	U	extérieure	D013	1 emiliare	partie haute	0		Ü	
220	Α	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
221	Α.	1 Oile	2010	i Giriture	partie haute (> 1m)	0		0	
222	Α	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	9	Etat d'usage (Usure par friction)	2	#

1er étage - Placard

Nombre d'unités de diagnostic : 3 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation	!
223		Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0		0		
224		iviui	Fialle	rapisserie	partie haute (> 1m)	0		U		
225		Plafond	Plâtre	Tapisserie	mesure 1	0		0		
226		Fiaioriu	Fialle	rapisserie	mesure 2	0		U		
227		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0		0		
228		Fillities	DUIS	remuie	mesure 2	0		U		

1er étage - Grenier

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 2 soit 25 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation	!
229		Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0		0		
230		Mul	Platre	rapisserie	partie haute (> 1m)	0		U		
231		Plafond	Bois	isolants	mesure 1	0		0		
232		Plaiond	DOIS	isolants	mesure 2	0		U		
233	D	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	8	Etat d'usage (Usure par friction)	2		#
234	D	Huisserie Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	7	Etat d'usage (Usure par friction)	2		#
235	D	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	9	Dégradé (Ecaillage)	3		##
236	D	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	8	Dégradé (Ecaillage)	3		##
237	Α	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	8	Etat d'usage (Usure par friction)	2		#
238	Α	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	7	Etat d'usage (Usure par friction)	2		#

Sous-Sol - Garage

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation !
-		Mur	pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
239		Plafond	plancher	isolants	mesure 1	0		0	
240		Piaioriu	bois	isolarits	mesure 2	0		U	
241	D	Fenêtre intérieure	Métal	Peinture	partie basse	0		0	
242	U	renette inteneure	ivietai	remuie	partie haute	0		U	
243	D	Huisserie Fenêtre	Métal	Peinture	partie basse	0		0	
244	U	intérieure	ivietai	remuie	partie haute	0		U	
245	D	Fenêtre extérieure	Métal	Peinture	partie basse	0		0	
246	D	i ellette extelleule	ivictai	Feiritule	partie haute	0		U	
247	D	Huisserie Fenêtre	Métal	Peinture	partie basse	0		0	
248	D	extérieure	ivictai	Feiritule	partie haute	0		U	
249	Α	Porte	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0		0	
250	^	Forte	DOIS	vernis	partie haute (> 1m)	0		U	
251	Α	Huisserie Porte	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0		0	
252	Α.	i iuisseile Fuite	DOIS	A QIIII 2	partie haute (> 1m)	0		U	

Sous-Sol - Cave

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation !
-		Mur	pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Mur	parpaings		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	plancher bois		Non mesurée	•		NM	Absence de revêtement
253	В	Fenêtre intérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
254	ь	renette interieure	DUIS	remuie	partie haute	0		U	
255	Ь	Huisserie Fenêtre	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
256	ь	intérieure	DUIS	remuie	partie haute	0		U	
257	В	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	0		0	
258	В	renene exteneure	DOIS	reillule	partie haute	0		U	
259	В	Huisserie Fenêtre	Bois	Peinture	partie basse	0		0	

CECA Diagnostics Immobiliers | 24 route de Tarbes - 65360 VIELLE-ADOUR / 28 Cours Gambetta 65000 TARBES | Tél. : 0562349736 - E-mail : sud_diagnostic_batiment@yahoo.fr

10/18 Rapport du : 16/03/2021

N°SIREN : 822927802 | Compagnie d'assurance : ALLIANZ n° 57218869

01368D



260	extérieure		partie haute	0		

Sous-Sol - Garage 1

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation	!
-		Mur	pierres		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement	
-		Mur	parpaings		Non mesurée	•		NM	Absence de revêtement	
-		Plafond	plancher bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement	
261	۸	Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0		
262	^	Foite	DOIS	Feiriture	partie haute (> 1m)	0		U		
263	^	Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0		
264	^	Tuisselle Folte T	DOIS	Feiriture	partie haute (> 1m)	0		U		
265	_	Huissaria porta	Bois	Peinture	mesure 1	0		0	_	
266	C	Huisserie porte	DUIS	remure	mesure 2	0		U		17

Sous-Sol - Cave 1

Nombre d'unités de diagnostic : 3 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation	!
-		Mur	parpaings		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement	
-		Plafond	plancher bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement	
267	۸	Huisserie porte	Bois	Peinture	mesure 1	0		0		
268	^	ridisserie porte	DOIS	remuie	mesure 2	0		0		

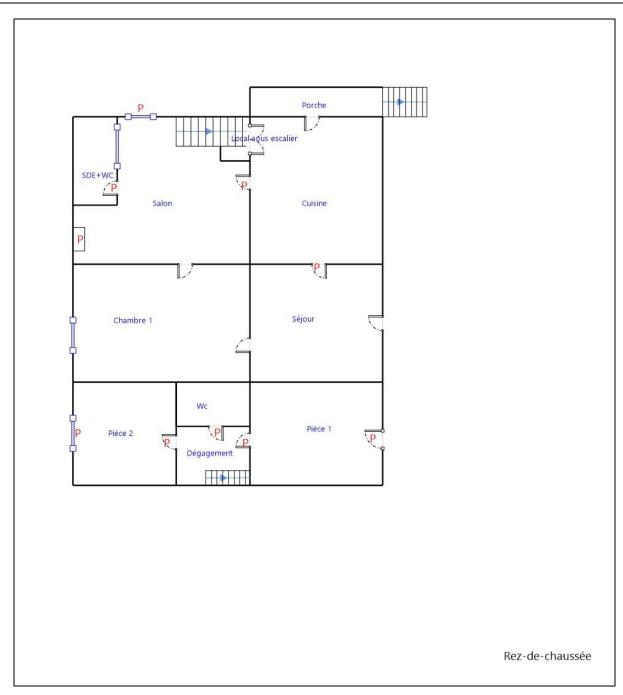
NM : Non mesuré car l'unité de diagnostic n'est pas visée par la règlementation.

Localisation des mesures sur croquis de repérage

CECA Diagnostics Immobiliers | 24 route de Tarbes - 65360 VIELLE-ADOUR / 28 Cours Gambetta 65000 TARBES | Tél. : 0562349736 - E-mail : sud_diagnostic_batiment@yahoo.fr

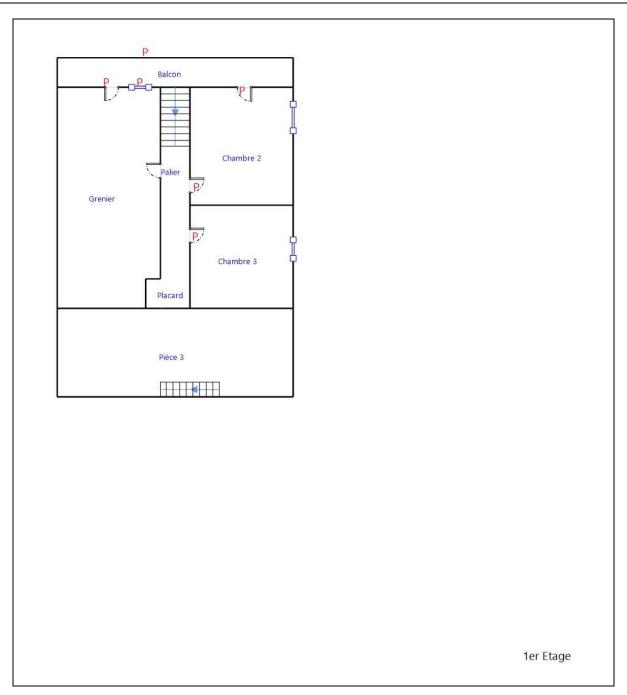
^{*} L'état de conservation sera, le cas échéant, complété par la nature de la dégradation.



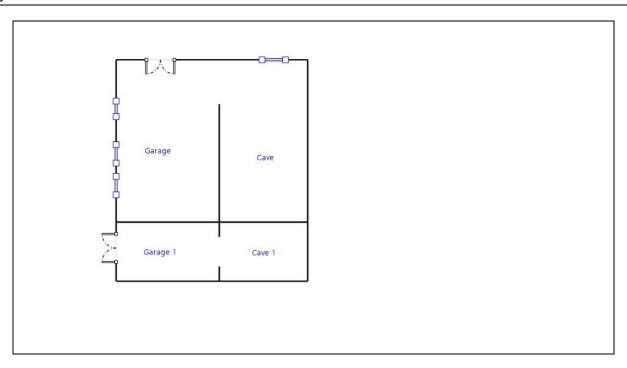


01368D









6. Conclusion

6.1 Classement des unités de diagnostic

Les mesures de concentration en plomb sont regroupées dans le tableau de synthèse suivant :

	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	173	20	114	0	34	5
%	100	11,6 %	66 %	0 %	19,7 %	2,9 %

6.2 Recommandations au propriétaire

Le plomb (principalement la céruse) contenu dans les revêtements peut provoquer une intoxication des personnes, en particulier des jeunes enfants, dès lors qu'il est inhalé ou ingéré. Les travaux qui seraient conduits sur les surfaces identifiées comme recouvertes de peinture d'une concentration surfacique en plomb égale ou supérieure à 1 mg/cm² devront s'accompagner de mesures de protection collectives et individuelles visant à contrôler la dissémination de poussières toxiques et à éviter toute exposition au plomb tant pour les intervenants que pour les occupants de l'immeuble et la population environnante.

Lors de la présente mission il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.

Du fait de la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur et de la nature des dégradations constatées (dégradé) sur certaines unités de diagnostic et en application de l'article L. 1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

Dans le cas d'une location, lesdits travaux incombent au propriétaire bailleur. La non réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du

01368D



logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale (article L 1334-9 du Code de la Santé Publique).

6.3 Commentaires

Constatations diverses:

Néant

Validité du constat :

Du fait de la présence de revêtement contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, le présent constat a une durée de validité de 1 an (jusqu'au 15/03/2022).

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Sans accompagnateur

6.4 Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti

(Au sens des articles 1 et 8 du texte 40 de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au Constat de Risque d'Exposition au Plomb)

Situations de risque de saturnisme infantile

NON	Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3
NON	L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic de classe 3

Situations de dégradation de bâti

NON	Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré
NON	Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures, de ruissellements ou d'écoulements d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce
NON	Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité.

6.5 Transmission du constat à l'agence régionale de santé

Si le constat identifie au moins l'une de ces cinq situations, son auteur transmet, dans un délai de cinq jours ouvrables, une copie du rapport au directeur général de l'agence régionale de santé
d'implantation du bien expertisé en application de l'article L.1334-10 du code de la santé publique.

En application de l'Article R.1334-10 du code de la santé publique, l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement

Remarque: Néant

Nota: Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT - 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)

CECA Diagnostics Immobiliers | 24 route de Tarbes - 65360 VIELLE-ADOUR / 28 Cours Gambetta 65000 TARBES | Tél. : 0562349736 - E-mail : sud_diagnostic_batiment@yahoo.fr

N°SIREN : 822927802 | Compagnie d'assurance : ALLIANZ n° 57218869

01368D



Fait à CASTELNAU MAGNOAC, le 16/03/2021

Par: DULIN Christian

M.

7. Obligations d'informations pour les propriétaires

Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de Sécurité Sociale.»

Article L1334-9:

Si le constat, établi dans les conditions mentionnées aux articles L. 1334-6 à L. 1334-8, met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par l'arrêté mentionné à l'article L. 1334-2, le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement doit en informer les occupants et les personnes amenées à faire des travaux dans l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné. Il procède aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. En cas de location, lesdits travaux incombent au propriétaire bailleur. La non-réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale.

8. Information sur les principales règlementations et recommandations en matière d'exposition au plomb

8.1 Textes de référence

Code de la santé publique :

- Code de la santé publique : Articles L.1334-1 à L.1334-12 et Articles R.1334-1 à R.1334-13 (lutte contre la présence de plomb) ;
- Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique Articles 72 à 78 modifiant le code de la santé publique ;
- Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme ;
- Arrêté du 07 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification;
- Arrêté du 19 aout 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Code de la construction et de l'habitat :

- Code de la construction et de l'habitation : Articles L.271-4 à L.271-6 (Dossier de diagnostic technique) et Articles R.271-1 à R.271-4 (Conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique) ;
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction ;
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique.

Code du travail pour la prévention des risques professionnels liés à l'exposition au plomb :

• Code du travail : Articles L.233-5-1, R.231-51 à R.231-54, R.231-56 et suivants, R.231-58 et suivants, R.233-1, R.233-42 et suivants ;

01368D



- Décret n° 2001-97 du 1er février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et modifiant le code du travail ;
- Décret n° 93-41 du 11 janvier 1993 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en œuvre et d'utilisation applicables aux équipements de travail et moyens de protection soumis à l'Article L.233-5-1 du code du travail et modifiant ce code (équipements de protection individuelle et vêtements de travail);
- Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail;
- Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (Équipements de travail) ;
- Décret n° 92-1261 du 3 décembre 1992 relatif à la prévention des risques chimiques (Articles R.231-51 à R.231-54 du code du travail);
- Arrêté du 19 mars 1993 fixant, en application de l'Article R.237-8 du code du travail, la liste des travaux dangereux pour lesquels il est établi un plan de prévention.

8.2 Ressources documentaires

Documents techniques :

- Fiche de sécurité H2 F 13 99 Maladies Professionnelles, Plomb, OPPBTP, janvier 1999 ;
- Guide à l'usage des professionnels du bâtiment, Peintures au plomb, Aide au choix d'une technique de traitement, OPPBTP, FFB, CEBTP, Éditions OPPBTP 4e trimestre 2001 ;
- Document ED 909 Interventions sur les peintures contenant du plomb, prévention des risques professionnels, INRS, avril 2003;
- Norme AFNOR NF X 46-030 «Diagnostic plomb Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb».

Sites Internet:

- Ministère chargé de la santé (textes officiels, précautions à prendre en cas de travaux portant sur des peintures au plomb, obligations des différents acteurs, ...) : http://www.sante.gouv.fr (dossiers thématiques «Plomb» ou «Saturnisme»)
- Ministère chargé du logement :

http://www.logement.gouv.fr

- Agence nationale de l'habitat (ANAH) :
 - http://www.anah.fr/ (fiche Peintures au plomb disponible, notamment)
- Institut national de recherche et de sécurité (INRS) :
 http://www.inrs.fr/ (règles de prévention du risque chimique, fiche toxicologique plomb et composés minéraux, ...)

9. Annexes

9.1 Notice d'Information

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez, comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- Le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le** attentivement !
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradés à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et la poussière ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

17/18 Rapport du : 16/03/2021

01368D



- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Luttez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyer souvent le sol, les rebords des fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. Avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent être parfaitement nettoyés;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites Internet des ministères chargés de la santé et du logement.

9.2 Illustrations

Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

9.3 Analyses chimiques du laboratoire

Aucune analyse chimique n'a été réalisée en laboratoire.

CECA Diagnostics Immobiliers | 24 route de Tarbes - 65360 VIELLE-ADOUR / 28 Cours Gambetta 65000 TARBES | Tél. : 0562349736 - E-mail : sud_diagnostic_batiment@vahoo.fr

SUD DIAGNOSTIC BATIMENT

Gaz, DPE, Amiante, DTA, Plomb, Sécurité électrique, Termite, Mesurage Loi Carrez, Prêt à Taux Zéro

Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : 2018/10/17-01368D

Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201 - Février 2016

Date du repérage: 16/03/2021

Heure d'arrivée :

Temps passé sur site: 03 h 30

A Désignation du ou des bâtiments
Localisation du ou des bâtiments : Département :
☐ Présence de traitements anterieurs contre les termites ☐ Présence de termites dans le bâtiment
Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 112-4 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 1/11/2006
Documents fournis:
Néant
B Désignation du client
Désignation du client : Nom et prénom :

CECA Diagnostics Immobiliers | 24 route de Tarbes - 65360 VIELLE-ADOUR / 28 Cours Gambetta 65000 TARBES | Tél. : 0562349736 - E-mail : sud_diagnostic_batiment@yahoo.fr



D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

1er étage - Pièce 3, Rez de chaussée - Porche, Rez de chaussée - Cuisine, 1er étage - Palier, Rez de chaussée - Local sous escalier, 1er étage - Chambre 2, Rez de chaussée - Salon, 1er étage - Balcon, Rez de chaussée - SDE+WC, 1er étage - Chambre 3, Rez de chaussée - Chambre 1, 1er étage - Placard, Rez de chaussée - Séjour, 1er étage - Grenier, Rez de chaussée - Pièce 1, Sous-Sol - Garage, Rez de chaussée - Dégagement, Sous-Sol - Cave, Rez de chaussée - Wc, Sous-Sol - Garage 1, Rez de chaussée - Pièce 2, Sous-Sol - Cave 1

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Rez de chaussée	
Porche	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - crépi	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Aluminiums et Polycarbonates	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - B - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Main-courante - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine	Sol - Sol plastique	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - enduit et papier peint et faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - C - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - D - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Placard - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Local sous escalier	Sol - Sol plastique	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - enduit et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Salon	Sol - Sol plastique	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - enduit et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - lambris bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre avec volets - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - B - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - C - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Escalier - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
SDE+WC	Sol - Sol plastique	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - enduit et toile de verre peinte et faïences	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et toile de verre peinte	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre avec volets - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 1	Sol - Moquette collée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - enduit et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - lambris bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre avec volets - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Séjour	Sol - Moquette collée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - enduit et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - lambris bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 1	Sol - Sol plastique	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - enduit et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement	Sol - Sol plastique	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - enduit et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc	Sol - Sol plastique	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - enduit et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Pièce 2	Sol - Moquette collée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - enduit et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre avec volets - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	1er étage	
Pièce 3	Sol - plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites
11000 5	Musicanduit et Tanissavia	Absence d'indices d'infestation de termites
11000 5	Mur - enduit et Tapisserie	Abbence a marces a micotation ac termites
These s	Plafond - Bois et Tuiles	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier	·	
	Plafond - Bois et Tuiles Sol - Moquette collée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et Tuiles	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et Tuiles Sol - Moquette collée Mur - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et Tuiles Sol - Moquette collée Mur - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et Tuiles Sol - Moquette collée Mur - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Tapisserie Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et Tuiles Sol - Moquette collée Mur - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Tapisserie Plinthes - Bois et Peinture Porte 1 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier	Plafond - Bois et Tuiles Sol - Moquette collée Mur - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Tapisserie Plinthes - Bois et Peinture Porte 1 - B - Bois et Peinture Porte 2 - B - Bois et Peinture Porte 3 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et Tuiles Sol - Moquette collée Mur - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Tapisserie Plinthes - Bois et Peinture Porte 1 - B - Bois et Peinture Porte 2 - B - Bois et Peinture Porte 3 - D - Bois et Peinture Sol - Moquette collée	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier	Plafond - Bois et Tuiles Sol - Moquette collée Mur - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Tapisserie Plinthes - Bois et Peinture Porte 1 - B - Bois et Peinture Porte 2 - B - Bois et Peinture Porte 3 - D - Bois et Peinture Sol - Moquette collée Mur - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier	Plafond - Bois et Tuiles Sol - Moquette collée Mur - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Tapisserie Plinthes - Bois et Peinture Porte 1 - B - Bois et Peinture Porte 2 - B - Bois et Peinture Porte 3 - D - Bois et Peinture Sol - Moquette collée Mur - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier	Plafond - Bois et Tuiles Sol - Moquette collée Mur - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Tapisserie Plinthes - Bois et Peinture Porte 1 - B - Bois et Peinture Porte 2 - B - Bois et Peinture Porte 3 - D - Bois et Peinture Sol - Moquette collée Mur - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Tapisserie Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier	Plafond - Bois et Tuiles Sol - Moquette collée Mur - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Tapisserie Plinthes - Bois et Peinture Porte 1 - B - Bois et Peinture Porte 2 - B - Bois et Peinture Porte 3 - D - Bois et Peinture Sol - Moquette collée Mur - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Tapisserie Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre avec volets - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier	Plafond - Bois et Tuiles Sol - Moquette collée Mur - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Tapisserie Plinthes - Bois et Peinture Porte 1 - B - Bois et Peinture Porte 2 - B - Bois et Peinture Porte 3 - D - Bois et Peinture Sol - Moquette collée Mur - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Tapisserie Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre avec volets - C - Bois et Peinture Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier	Plafond - Bois et Tuiles Sol - Moquette collée Mur - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Tapisserie Plinthes - Bois et Peinture Porte 1 - B - Bois et Peinture Porte 3 - D - Bois et Peinture Sol - Moquette collée Mur - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Tapisserie Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre avec volets - C - Bois et Peinture Porte 1 - A - Bois et Peinture Porte 2 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier Chambre 2	Plafond - Bois et Tuiles Sol - Moquette collée Mur - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Tapisserie Plinthes - Bois et Peinture Porte 1 - B - Bois et Peinture Porte 2 - B - Bois et Peinture Porte 3 - D - Bois et Peinture Sol - Moquette collée Mur - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Tapisserie Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre avec volets - C - Bois et Peinture Porte 1 - A - Bois et Peinture Porte 2 - B - Bois et Peinture Volet - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier	Plafond - Bois et Tuiles Sol - Moquette collée Mur - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Tapisserie Plinthes - Bois et Peinture Porte 1 - B - Bois et Peinture Porte 2 - B - Bois et Peinture Porte 3 - D - Bois et Peinture Sol - Moquette collée Mur - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Tapisserie Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre avec volets - C - Bois et Peinture Porte 1 - A - Bois et Peinture Porte 2 - B - Bois et Peinture Volet - B - Bois et Peinture Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier Chambre 2	Plafond - Bois et Tuiles Sol - Moquette collée Mur - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Tapisserie Plinthes - Bois et Peinture Porte 1 - B - Bois et Peinture Porte 3 - D - Bois et Peinture Sol - Moquette collée Mur - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Tapisserie Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre avec volets - C - Bois et Peinture Porte 1 - A - Bois et Peinture Porte 2 - B - Bois et Peinture Volet - B - Bois et Peinture Sol - Carrelage Mur - enduit et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier Chambre 2	Plafond - Bois et Tuiles Sol - Moquette collée Mur - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Tapisserie Plinthes - Bois et Peinture Porte 1 - B - Bois et Peinture Porte 3 - D - Bois et Peinture Sol - Moquette collée Mur - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Tapisserie Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre avec volets - C - Bois et Peinture Porte 1 - A - Bois et Peinture Porte 2 - B - Bois et Peinture Volet - B - Bois et Peinture Sol - Carrelage Mur - enduit et Peinture Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier Chambre 2	Plafond - Bois et Tuiles Sol - Moquette collée Mur - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Tapisserie Plinthes - Bois et Peinture Porte 1 - B - Bois et Peinture Porte 3 - D - Bois et Peinture Sol - Moquette collée Mur - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Tapisserie Plinthes - Bois et Peinture Fenêtre avec volets - C - Bois et Peinture Porte 1 - A - Bois et Peinture Porte 2 - B - Bois et Peinture Volet - B - Bois et Peinture Sol - Carrelage Mur - enduit et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites



Mur - Plåtre et Tapisserie Plafond - Plåtre et Tapisserie Plafond - Plåtre et Tapisserie Absence d'indices d'infestation de terr Plinthes - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Penêtre avec volets - C - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - Plâtre et Tapisserie Absence d'indices d'infestation de terr Plinthes - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Mur - Plâtre et Tapisserie Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - Bois et Isolants Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Sous-Sol Garage Sol - terre Absence d'indices d'infestation de terr Mur - pierres Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois et isolants Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de t	Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)				
Plafond - Plâtre et Tapisserie Absence d'indices d'infestation de terr Fenêtre avec volets - C - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - Plâtre et Tapisserie Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - Plâtre et Tapisserie Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - Plâtre et Tapisserie Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - Bois et solants Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - Bois et solants Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Mur - pierres Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de terr Porte - B - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de terr Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr Paford - plancher bois Absence d'indices d'infestation de terr Paford - plancher bois Absence d'indices d'infestation de terr Hurs et al. Pagnond - plancher bois Absence d'indices d'infestation de terr Paford - plancher bois Absence d'indices d'infestation de terr Hurs et parpaings Absence d'indices d'infestation de terr Paford - plancher bois Absence d'indices d'infestation de terr Parpain	Chambre 3	Sol - Moquette collée	Absence d'indices d'infestation de termites				
Plinthes - Bois et Peinture Eenêtre avec volets - C - Bois et Peinture Porte - A - Bois et Peinture Placard Placard Sol - Moquette collée Absence d'indices d'infestation de terr Mur - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Tapisserie Absence d'indices d'infestation de terr Plinthes - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Plinthes - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Plinthes - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Plinthes - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Mur - Plâtre et Tapisserie Absence d'indices d'infestation de terr Mur - Plâtre et Tapisserie Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - Bois et isolants Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Sous-Sol Sol - terre Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois et isolants Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois et isolants Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr		Mur - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites				
Fenêtre avec volets - C - Bois et Peinture Porte - A - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Mur - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Tapisserie Absence d'indices d'infestation de terr Plinthes - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - Plâtre et Tapisserie Absence d'indices d'infestation de terr Plinthes - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Mur - Plâtre et Tapisserie Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - Bois et isolants Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Sous-Sol Sol - terre Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois et isolants Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois et isolants Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - Plafond et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - Plafond et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de terr Mur - pierres Absence d'indices d'infestation de terr Mur - pierres Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestatio		Plafond - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites				
Porte - A - Bois et Peinture Sol - Moquette collée Absence d'indices d'infestation de terr Mur - Plâtre et Tapisserie Plafond - Plâtre et Tapisserie Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - Plâtre et Tapisserie Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - Plâtre et Tapisserie Absence d'indices d'infestation de terr Plinthes - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Mur - Plâtre et Tapisserie Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - Bois et isolants Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois et isolants Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois et isolants Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Mur - pierres Absence d'indices d'infestation de terr Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Porte - B - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Porte - B - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infe		Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites				
Sol - Moquette collée Absence d'indices d'infestation de terr		Fenêtre avec volets - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites				
Mur - Plâtre et Tapisserie Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - Plâtre et Tapisserie Absence d'indices d'infestation de terr Plinthes - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - Bois et Tapisserie Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - Bois et isolants Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - Bois et isolants Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois et isolants Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois et isolants Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Porte - B - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois Absence d'indice		Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites				
Plafond - Plâtre et Tapisserie Plinthes - Bois et Peinture Sol - plancher bois Absence d'indices d'infestation de terr Mur - Plâtre et Tapisserie Absence d'indices d'infestation de terr Mur - Plâtre et Tapisserie Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - Bois et isolants Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Mur - pierres Absence d'indices d'infestation de terr Mur - pierres Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois et isolants Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Mur - pierres Absence d'indices d'infestation de terr Mur - pierres Absence d'indices d'infestation de terr Mur - pierres Absence d'indices d'infestation de terr Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr	Placard	Sol - Moquette collée	Absence d'indices d'infestation de termites				
Plinthes - Bois et Peinture Sol - plancher bois Absence d'indices d'infestation de terr Mur - Plâtre et Tapisserie Plafond - Bois et isolants Fenêtre - D - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Peinture Porte - A - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Sous-Sol Sol - terre Mur - pierres Porte - A - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois et isolants Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Mur - pierres Absence d'indices d'infestation de terr Mur - pierres Absence d'indices d'infestation de terr Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois Absence d'indices d'infestation de terr Fenêtre - B - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Fenêtre - B - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Fenêtre - B - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Fenêtre - B - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Part - A - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr		Mur - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites				
Sol - plancher bois Absence d'indices d'infestation de terr		Plafond - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites				
Mur - Plâtre et Tapisserie Plafond - Bois et isolants Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois et isolants Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Mur - pierres Absence d'indices d'infestation de terr Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois Absence d'indices d'infestation de terr Porte 1 - A - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Porte 1 - A - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Porte 1 - A - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Porte 1 - A - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr		Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites				
Plafond - Bois et isolants	Grenier	Sol - plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites				
Fenêtre - D - Bois et Peinture Porte - A - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Sous-Sol Sol - terre Absence d'indices d'infestation de terr Mur - pierres Plafond - plancher bois et isolants Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de terr Mur - pierres Absence d'indices d'infestation de terr Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr Pafond - plancher bois Absence d'indices d'infestation de terr Fenêtre - B - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr		Mur - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites				
Porte - A - Bois et Peinture Sous-Sol Sol - terre Mur - pierres Plafond - plancher bois et isolants Fenêtre - D - Métal et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de terr Mur - pierres Absence d'indices d'infestation de terr Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois Absence d'indices d'infestation de terr Fenêtre - B - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Mur - pierres Absence d'indices d'infestation de terr Mur - pierres Absence d'indices d'infestation de terr Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois Absence d'indices d'infestation de terr Porte 1 - A - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Porte 1 - A - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Porte 1 - A - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr		Plafond - Bois et isolants	Absence d'indices d'infestation de termites				
Garage Sol - terre		Fenêtre - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites				
Garage Sol - terre Mur - pierres Plafond - plancher bois et isolants Fenêtre - D - Métal et Peinture Porte - A - Bois et Vernis Cave Sol - terre Mur - pierres Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Mur - pierres Absence d'indices d'infestation de terr Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois Absence d'indices d'infestation de terr		Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites				
Mur - pierres Plafond - plancher bois et isolants Fenêtre - D - Métal et Peinture Porte - A - Bois et Vernis Cave Sol - terre Mur - pierres Plafond - plancher bois Absence d'indices d'infestation de terr Mur - pierres Absence d'indices d'infestation de terr Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois Absence d'indices d'infestation de terr Mur - pierres Absence d'indices d'infestation de terr Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois Absence d'indices d'infestation de terr Porte 1 - A - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Porte 1 - A - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr		Sous-Sol Sous-Sol					
Plafond - plancher bois et isolants Fenêtre - D - Métal et Peinture Porte - A - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de terr Porte - A - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Mur - pierres Absence d'indices d'infestation de terr Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois Absence d'indices d'infestation de terr Fenêtre - B - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Mur - pierres Absence d'indices d'infestation de terr Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois Absence d'indices d'infestation de terr Porte 1 - A - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Huisserie porte - C - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr	Garage	Sol - terre	Absence d'indices d'infestation de termites				
Fenêtre - D - Métal et Peinture Porte - A - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de terr Sol - terre Absence d'indices d'infestation de terr Mur - pierres Absence d'indices d'infestation de terr Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois Fenêtre - B - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Mur - pierres Absence d'indices d'infestation de terr Mur - pierres Absence d'indices d'infestation de terr Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois Absence d'indices d'infestation de terr Porte 1 - A - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Huisserie porte - C - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr		Mur - pierres	Absence d'indices d'infestation de termites				
Porte - A - Bois et Vernis Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Mur - pierres Absence d'indices d'infestation de terr Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois Fenêtre - B - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Mur - pierres Absence d'indices d'infestation de terr Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois Plafond - plancher bois Absence d'indices d'infestation de terr Porte 1 - A - Bois et Peinture Huisserie porte - C - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr		Plafond - plancher bois et isolants	Absence d'indices d'infestation de termites				
Cave Sol - terre Mur - pierres Absence d'indices d'infestation de terr Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois Fenêtre - B - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Mur - pierres Absence d'indices d'infestation de terr Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois Plafond - plancher bois Absence d'indices d'infestation de terr		Fenêtre - D - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites				
Mur - pierres Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois Fenêtre - B - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Mur - pierres Absence d'indices d'infestation de terr Mur - pierres Absence d'indices d'infestation de terr Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois Plafond - plancher bois Absence d'indices d'infestation de terr Porte 1 - A - Bois et Peinture Huisserie porte - C - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr		Porte - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites				
Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois Absence d'indices d'infestation de terr Fenêtre - B - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Mur - pierres Absence d'indices d'infestation de terr Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois Absence d'indices d'infestation de terr Porte 1 - A - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr	Cave	Sol - terre	Absence d'indices d'infestation de termites				
Plafond - plancher bois Fenêtre - B - Bois et Peinture Sol - terre Mur - pierres Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois Absence d'indices d'infestation de terr Porte 1 - A - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Huisserie porte - C - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr		Mur - pierres	Absence d'indices d'infestation de termites				
Fenêtre - B - Bois et Peinture Sol - terre Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Mur - pierres Absence d'indices d'infestation de terr Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois Absence d'indices d'infestation de terr Porte 1 - A - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Huisserie porte - C - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr		Mur - parpaings	Absence d'indices d'infestation de termites				
Garage 1 Sol - terre Mur - pierres Absence d'indices d'infestation de terr Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois Absence d'indices d'infestation de terr Porte 1 - A - Bois et Peinture Huisserie porte - C - Bois et Peinture Cave 1 Sol - terre Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr		Plafond - plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites				
Mur - pierres Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois Porte 1 - A - Bois et Peinture Huisserie porte - C - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr		Fenêtre - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites				
Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr Plafond - plancher bois Absence d'indices d'infestation de terr Porte 1 - A - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Huisserie porte - C - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Cave 1 Sol - terre Absence d'indices d'infestation de terr	Garage 1	Sol - terre	Absence d'indices d'infestation de termites				
Plafond - plancher bois Porte 1 - A - Bois et Peinture Huisserie porte - C - Bois et Peinture Cave 1 Absence d'indices d'infestation de terr		Mur - pierres	Absence d'indices d'infestation de termites				
Porte 1 - A - Bois et Peinture Huisserie porte - C - Bois et Peinture Cave 1 Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr Absence d'indices d'infestation de terr		Mur - parpaings	Absence d'indices d'infestation de termites				
Huisserie porte - C - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr Cave 1 Sol - terre Absence d'indices d'infestation de terr		Plafond - plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites				
Cave 1 Sol - terre Absence d'indices d'infestation de terr		Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites				
		Huisserie porte - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites				
Mur - parpaings Absence d'indices d'infestation de terr	Cave 1	Sol - terre	Absence d'indices d'infestation de termites				
		Mur - parpaings	Absence d'indices d'infestation de termites				
			Absence d'indices d'infestation de termites				
Huisserie porte - A - Bois et Peinture Absence d'indices d'infestation de terr		Huisserie porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites				

- (1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
- (2) Identifier notamment: ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...
- (3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. - Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- **Les termites souterrains**, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, reticulitermes lucifugus, reticulitermes banyulensis, reticulitermes grassei et reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et heterotermes),
- *Les termites de bois sec*, regroupant les kalotermes flavicolis présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.

CECA Diagnostics Immobiliers | 24 route de Tarbes - 65360 VIELLE-ADOUR / 28 Cours Gambetta 65000 TARBES | Tél. : 0562349736 - E-mail : sud_diagnostic_batiment@yahoo.fr

N°SIREN : 822927802 | Compagnie d'assurance : ALLIANZ n° 57218869



- *Les termites arboricoles*, appartiennent au genre Nasutitermes présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

Rappels règlementaires :

<u>L 133-5 du CCH :</u> Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans ces zones, les bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en mairie.

Article L 112-17 du CCH: Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

F. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Néant

G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Néant	-	

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

H. - Constatations diverses:

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Général	-	Il a été observé des traces d'insectes à larves xylophages Les zones situées derrière les doublages des murs et plafonds n'ont pas été visitées par défaut d'accès

Note 1: Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

I. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016), à l'article L.133-5, L.133-6, L 271-4 à 6, R133-7 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation:

Examen visuel des parties visibles et accessibles.



Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon. Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations. Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.

À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Sans accompagnateur

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

Néant

J. - VISA et mentions :

- Mention 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termite dans le bâtiment objet de la mission.
- Mention 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.
- Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.
- Nota 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.
- Nota 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)

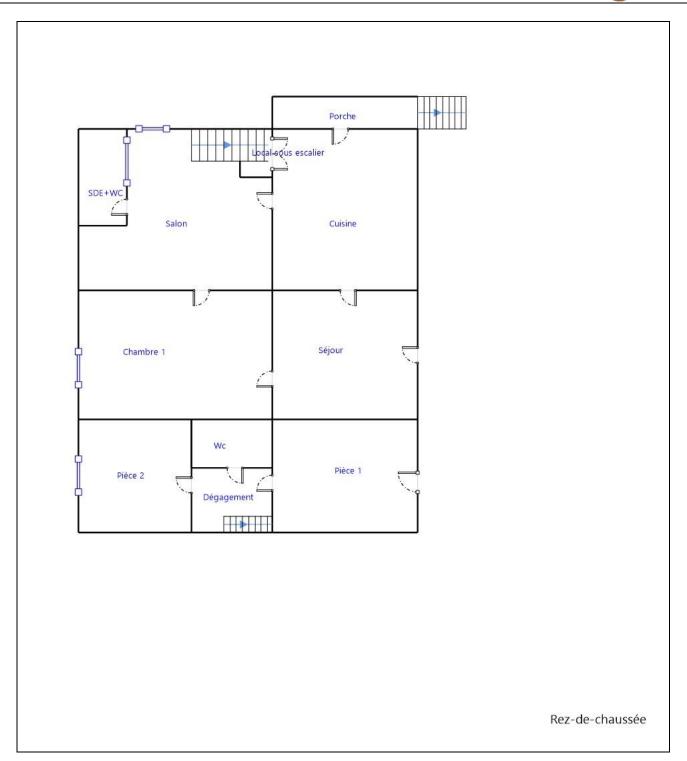
Visite effectuée le 16/03/2021. Fait à CASTELNAU MAGNOAC, le 16/03/2021

Par: DULIN Christian

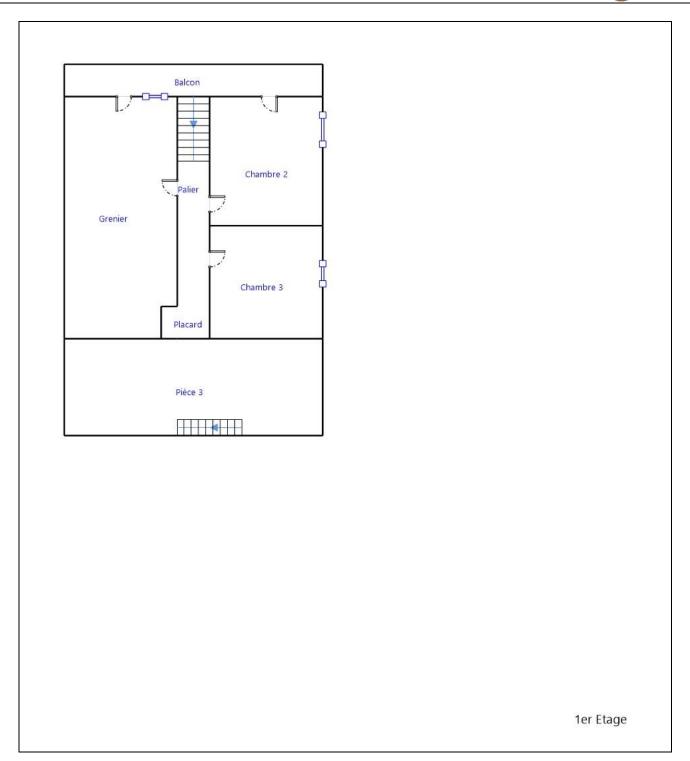
Signature du représentant :

Annexe – Croquis de repérage

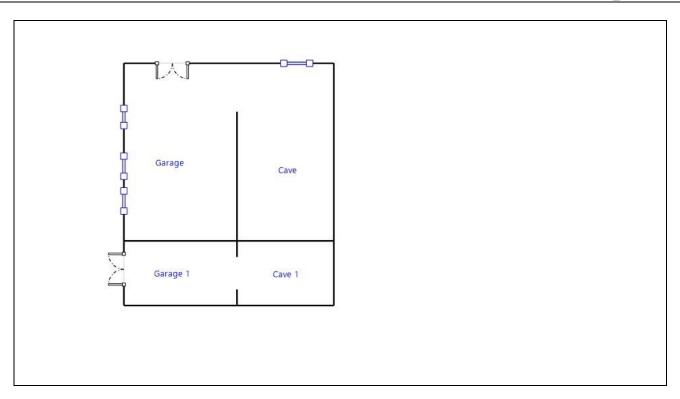












Annexe - Ordre de mission / Assurance / Attestation sur l'honneur

Aucun document n'a été mis en annexe

SUD DIAGNOSTIC BATIMENT

Gaz, DPE, Amiante, DTA, Plomb, Sécurité électrique, Termite, Mesurage Loi Carrez, Prêt à Taux Zéro

Etat des risques et pollutions aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués En application des articles L 125-5, L 125-6, L 125-7 et R 125-23 à 27 du Code de l'environnement



Réalisé en ligne* par	CECA Diagnostics Immobiliers
Numéro de dossier	2018/10/17-01368D
Date de réalisation	16/03/2021
Fin de validité	15/09/2021

Localisation du bien	6 RUE DE LA GARDE 65230 CASTELNAU MAGNOAC
Section cadastrale	AB 148, AB 149
Données GPS	Latitude 43.294173 - Longitude 0.504341

Désignation du vendeur	INDIVISION COURLET, ZABOTTO, COURLET- LAMY
Désignation de l'acquéreur	

^{*} Document réalisé en ligne par CECA Diagnostics Immobiliers qui assume la responsabilité de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques, sauf pour les réponses générées automatiquement par le système.

EXPO	EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PREVENTION DE RISQUES				
	Zonage règlementaire sur la sismicité : Zone 3 - Modérée	-	Exposé		
	Commune à potentiel radon de niveau 3		Non Exposé		
PPRn	Mouvement de terrain Argile	Approuvé	Exposé	Travaux (1)	

INFO	INFORMATIONS PORTEES A CONNAISSANCE						
-	Inondation par remontées de nappes naturelles	Informatif (2)	Exposé	-			
-	Mouvement de terrain	Informatif (2)	Non exposé	-			
-	Mouvement de terrain Affaissements et effondrements	Informatif (2)	Non exposé	-			

^{(1) &}lt;u>Information Propriétaire</u> : Votre immeuble est concerné par des prescriptions de travaux. Vous devez répondre manuellement sur l'imprimé officiel (page 2) si "OUI" ou "NON" les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR ont été réalisés. (Ceci peut concerner les PPR naturels, miniers et technologiques). Pour plus d'informations, se référer au "Règlement Plan de Prévention et Prescriptions de travaux".

CECA Diagnostics Immobiliers | 24 route de Tarbes - 65360 VIELLE-ADOUR / 28 Cours Gambetta 65000 TARBES | Tél.: 0562349736 -E-mail: sud_diagnostic_batiment@yahoo.fr N°SIREN: 822927802 | Compagnie d'assurance: ALLIANZ n° 57218869

⁽²⁾ A ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre **INFORMATIF** et n'est pas retranscrit dans le formulaire



	des informations mises à dispos			
n° 65-2017-03- 17-006	du 17/03/2017	mis à jour le N/c	1	
Adresse de l'immeuble		Cadastre		
6 RUE DE LA GARDE 65230 CASTELNAU MAGNOAC		AB 148, AB 149		
Situation de l'immeuble au	u regard d'un plan de préven	tion des risques naturels (1	PPRN)	
L'immeuble est situé dans le p		non des naques narereis (i	oui X	non
prescrit	anticipé	approuvé X	date	
	oris en considération sont liés à :		. —	
Inondation		ent de terrain Avalar		
Sécheresse X		ée de nappe Feux de	toret	
Séisme	Volcan nce permettant la localisation de l'immeut	Autre	into	
	cité, Mouvement de terrain A		pie	
	r des prescriptions de travaux dans le		rels oui X	non
	le règlement du ou des PPR naturels		oui	non
Situation de l'immeuble au	u regard d'un plan de préven	tion des risques miniers (P	PRM)	
L'immeuble est situé dans le p		non des hisques milliers (r	oui	non X
prescrit	anticipé	approuvé	date	
	pris en considération sont liés à :			
Mouvements de terrain	Autre			
Extraits des documents de référer	nce permettant la localisation de l'immeut	ole au regard des risques pris en com	pte	
Voir Liste des Cartes pou	ır les Risques naturels			
L'immeuble est concerné pa	r des prescriptions de travaux dans le	règlement du ou des PPR	oui	non X
si oui, les travaux prescrits par	le règlement du ou des PPR miniers (ont été réalisés	oui	non
Situation de l'immeuble au	u regard d'un plan de préven	tion des risques technolog	giques (PPRT)	
	u regard d'un plan de préven périmètre d'un PPRt prescrit et non e	•	giques (PPRT)	non X
L'immeuble est situé dans le p Si oui , les risques tec <u>hno</u> logiq	oérimètre d'un PPRt prescrit et non e ues pris en <u>con</u> sidération dans l <u>'arr</u> êt	ncore approuvé é de prescription <u>son</u> t liés à :	oui 📗	non X
L'immeuble est situé dans le p Si oui , les risques technologiq Effet toxique	oérimètre d'un PPRt prescrit et non e ues pris en considération dans l'arrêt Effet Effet de	ncore approuvé	oui	non X
L'immeuble est situé dans le p Si oui , les risques technologiq Effet toxique	périmètre d'un PPRt prescrit et non e ues pris en considération dans l'arrêt Effet Effet de surpression	ncore approuvé é de prescription sont liés à : projection Risqu Industrie	oui	
L'immeuble est situé dans le p Si oui , les risques technologiq Effet toxique L'immeuble est situé dans le p	oérimètre d'un PPRt prescrit et non e ues pris en considération dans l'arrêt Effet Effet de	ncore approuvé é de prescription sont liés à : projection Risqu Industrie	oui	non X
L'immeuble est situé dans le p Si oui , les risques technologiq Effet toxique L'immeuble est situé dans le p	périmètre d'un PPRt prescrit et non e ues pris en considération dans l'arrêt Effet Effet de thermique surpression périmètre d'exposition aux risques d'un peur d'expropriation ou de délaisseme	ncore approuvé é de prescription sont liés à : projection Risqu Industrie	oui	non X
L'immeuble est situé dans le p Si oui , les risques technologiq Effet toxique L'immeuble est situé dans le p L'immeuble est situé en secte L'immeuble est situé en zone	périmètre d'un PPRt prescrit et non e ues pris en considération dans l'arrêt Effet Effet de thermique surpression périmètre d'exposition aux risques d'un peur d'expropriation ou de délaisseme	ncore approuvé é de prescription sont liés à : projection Risqu Industrie un PPRt approuvé nt	ouiouioui	non X
L'immeuble est situé dans le p Si oui, les risques technologique Effet toxique L'immeuble est situé dans le p L'immeuble est situé en secte L'immeuble est situé en zone Si la transaction concerne un	périmètre d'un PPRt prescrit et non e ues pris en considération dans l'arrête Effet de surpression périmètre d'exposition aux risques d'eur d'expropriation ou de délaisseme de prescription logement, les travaux prescrits ont é pas un logement, l'information sur le ty	ncore approuvé é de prescription sont liés à : projection Risqu Industrie un PPRt approuvé nt té réalisés upe de risques auxquels	oui oui oui oui oui oui oui oui	non X non X
L'immeuble est situé dans le p Si oui, les risques technologique Effet toxique L'immeuble est situé dans le p L'immeuble est situé en secte L'immeuble est situé en zone Si la transaction concerne un Si la transaction ne concerne l'immeuble est exposé ainsi que le	périmètre d'un PPRt prescrit et non e ues pris en considération dans l'arrêt Effet de surpression périmètre d'exposition aux risques d'eur d'expropriation ou de délaisseme de prescription logement, les travaux prescrits ont é pas un logement, l'information sur le tyeur gravité, probabilité et cinétique, est joi	ncore approuvé é de prescription sont liés à : projection Risqu Industrie un PPRt approuvé nt té réalisés pe de risques auxquels nte à l'acte de vente ou au contrat o	oui oui oui oui oui oui oui oui	non X non X non X
L'immeuble est situé dans le p Si oui, les risques technologique Effet toxique L'immeuble est situé dans le p L'immeuble est situé en secte L'immeuble est situé en zone Si la transaction concerne un Si la transaction ne concerne l'immeuble est exposé ainsi que le Situation de l'immeuble au	périmètre d'un PPRt prescrit et non e ues pris en considération dans l'arrête Effet de surpression périmètre d'exposition aux risques d'eur d'expropriation ou de délaisseme de prescription logement, les travaux prescrits ont é pas un logement, l'information sur le tyeur gravité, probabilité et cinétique, est joi uregard du zonage sismique	ncore approuvé é de prescription sont liés à : projection Risqu Industrie un PPRt approuvé nt té réalisés pe de risques auxquels nte à l'acte de vente ou au contrat o	oui oui oui oui oui oui oui oui	non X non X non X
L'immeuble est situé dans le p Si oui, les risques technologique Effet toxique L'immeuble est situé dans le p L'immeuble est situé en secte L'immeuble est situé en zone Si la transaction concerne un Si la transaction ne concerne l'immeuble est exposé ainsi que le Situation de l'immeuble au	périmètre d'un PPRt prescrit et non e ues pris en considération dans l'arrête Effet de surpression périmètre d'exposition aux risques d'eur d'expropriation ou de délaisseme de prescription logement, les travaux prescrits ont é pas un logement, l'information sur le tyeur gravité, probabilité et cinétique, est joi uregard du zonage sismique commune de sismicité classée en	ncore approuvé é de prescription sont liés à :	oui oui oui oui oui oui oui oui oui	non X non X non X non X non O
L'immeuble est situé dans le p Si oui, les risques technologique Effet toxique L'immeuble est situé dans le p L'immeuble est situé en secte L'immeuble est situé en zone Si la transaction concerne un Si la transaction ne concerne l'immeuble est exposé ainsi que le Situation de l'immeuble au	périmètre d'un PPRt prescrit et non e ues pris en considération dans l'arrête Effet de surpression périmètre d'exposition aux risques d'eur d'expropriation ou de délaisseme de prescription logement, les travaux prescrits ont é pas un logement, l'information sur le tyeur gravité, probabilité et cinétique, est joi uregard du zonage sismique	ncore approuvé é de prescription sont liés à :	oui oui oui oui oui oui oui oui oui	non X non X non X
L'immeuble est situé dans le p Si oui, les risques technologique Effet toxique L'immeuble est situé dans le p L'immeuble est situé en secte L'immeuble est situé en zone Si la transaction concerne un Si la transaction ne concerne l'immeuble est exposé ainsi que le Situation de l'immeuble au L'immeuble se situe dans une concerne	périmètre d'un PPRt prescrit et non e ues pris en considération dans l'arrête Effet de surpression périmètre d'exposition aux risques d'eur d'expropriation ou de délaisseme de prescription logement, les travaux prescrits ont é pas un logement, l'information sur le tyeur gravité, probabilité et cinétique, est joi uregard du zonage sismique commune de sismicité classée en Zone	ncore approuvé é de prescription sont liés à :	oui	non X non X non X non non x
L'immeuble est situé dans le p Si oui, les risques technologique Effet toxique L'immeuble est situé dans le p L'immeuble est situé en secte L'immeuble est situé en zone Si la transaction concerne un Si la transaction ne concerne l'immeuble est exposé ainsi que le Situation de l'immeuble au L'immeuble se situe dans une concerne Situation de l'immeuble au L'immeuble se situe dans une concerne Situation de l'immeuble au	périmètre d'un PPRt prescrit et non e ues pris en considération dans l'arrête Effet de surpression périmètre d'exposition aux risques d'esur d'expropriation ou de délaisseme de prescription logement, les travaux prescrits ont é pas un logement, l'information sur le tyeur gravité, probabilité et cinétique, est joi ur regard du zonage sismique commune de sismicité classée en Zone frès foi	ncore approuvé é de prescription sont liés à :	oui	non X non X non X non non x
L'immeuble est situé dans le p Si oui, les risques technologique Effet toxique L'immeuble est situé dans le p L'immeuble est situé en secte L'immeuble est situé en zone Si la transaction concerne un Si la transaction ne concerne l'immeuble est exposé ainsi que le Situation de l'immeuble au L'immeuble se situe dans une concerne Situation de l'immeuble au L'immeuble se situe dans une concerne Situation de l'immeuble au	périmètre d'un PPRt prescrit et non e ues pris en considération dans l'arrête Effet de surpression périmètre d'exposition aux risques d'eur d'expropriation ou de délaisseme de prescription logement, les travaux prescrits ont é pas un logement, l'information sur le tyeur gravité, probabilité et cinétique, est joi uregard du zonage sismique commune de sismicité classée en Zone très four regard du zonage règlement commune à potentiel radon de nive de commune à potentiel radon de nive de la significant de la service d	ncore approuvé é de prescription sont liés à :	oui oui oui oui oui oui oui oui	non X non X non X non X non S ron S forte
L'immeuble est situé dans le p Si oui, les risques technologique Effet toxique L'immeuble est situé dans le p L'immeuble est situé en secte L'immeuble est situé en zone Si la transaction concerne un Si la transaction ne concerne l'immeuble est exposé ainsi que le Situation de l'immeuble au L'immeuble se situe dans une concerne	périmètre d'un PPRt prescrit et non e ues pris en considération dans l'arrête Effet de surpression périmètre d'exposition aux risques d'eur d'expropriation ou de délaisseme de prescription logement, les travaux prescrits ont é pas un logement, l'information sur le tyeur gravité, probabilité et cinétique, est joi uregard du zonage sismique commune de sismicité classée en Zone d'expression d'expression d'expression de sismicité classée en Zone d'expression d	ncore approuvé é de prescription sont liés à :	oui oui oui oui oui oui oui oui	non X non X non X non X non S ron S forte
L'immeuble est situé dans le p Si oui, les risques technologique Effet toxique L'immeuble est situé dans le p L'immeuble est situé en secte L'immeuble est situé en zone Si la transaction concerne un Si la transaction ne concerne l'immeuble est exposé ainsi que le Situation de l'immeuble au L'immeuble se situe dans une concerne	périmètre d'un PPRt prescrit et non e ues pris en considération dans l'arrête Effet est est pression surpression périmètre d'exposition aux risques d'eur d'expropriation ou de délaisseme de prescription logement, les travaux prescrits ont é pas un logement, l'information sur le tyeur gravité, probabilité et cinétique, est joi uregard du zonage sismique commune de sismicité classée en Zone d'expression de sismicité classée en Zone d'expression de sismicité classée en Commune à potentiel radon de niver conflution de sols l'information sur les sols (SIS) on par le représentant de l'Etat dans le département.	ncore approuvé é de prescription sont liés à :	oui el	non X non X non X non x non S non X
L'immeuble est situé dans le p Si oui, les risques technologique Effet toxique L'immeuble est situé dans le p L'immeuble est situé en secte L'immeuble est situé en zone Si la transaction concerne un Si la transaction ne concerne l'immeuble est exposé ainsi que le Situation de l'immeuble au L'immeuble se situe dans une concerne	périmètre d'un PPRt prescrit et non e ues pris en considération dans l'arrête Effet de surpression périmètre d'exposition aux risques d'eur d'expropriation ou de délaisseme de prescription logement, les travaux prescrits ont é pas un logement, l'information sur le tyeur gravité, probabilité et cinétique, est joi uregard du zonage sismique commune de sismicité classée en Zone d'expression d'expression d'expression de sismicité classée en Zone d'expression d	ncore approuvé é de prescription sont liés à :	oui el	non X non X non X non T non X non T non X non T
L'immeuble est situé dans le p Si oui, les risques technologique Effet toxique L'immeuble est situé dans le p L'immeuble est situé en secte L'immeuble est situé en zone Si la transaction concerne un Si la transaction ne concerne l'immeuble est exposé ainsi que le Situation de l'immeuble au L'immeuble se situe dans une concerne	périmètre d'un PPRt prescrit et non e ues pris en considération dans l'arrête Effet de surpression périmètre d'exposition aux risques d'eur d'expropriation ou de délaisseme de prescription logement, les travaux prescrits ont é pas un logement, l'information sur le tyeur gravité, probabilité et cinétique, est joi uregard du zonage sismique commune de sismicité classée en Zone très fou regard du zonage règlement commune à potentiel radon de nive collution de sols l'information sur les sols (SIS) on par le représentant de l'Etat dans le départements tres indemnisés par l'assurce prise de l'assurce par l'assurce prise prise de l'etat dans le départements de l'Etat dans le departements de l'Etat dans le départements de l'Etat dans le de l'Etat dans le departements de l'	ncore approuvé é de prescription sont liés à :	oui el	non X non X non X non T non X non T non X non T
L'immeuble est situé dans le p Si oui, les risques technologique Effet toxique L'immeuble est situé dans le p L'immeuble est situé en secte L'immeuble est situé en zone Si la transaction concerne un Si la transaction ne concerne l'immeuble est exposé ainsi que le Situation de l'immeuble au L'immeuble se situe dans une concerne	périmètre d'un PPRt prescrit et non e ues pris en considération dans l'arrête Effet de surpression périmètre d'exposition aux risques d'eur d'expropriation ou de délaisseme de prescription logement, les travaux prescrits ont é pas un logement, l'information sur le tyeur gravité, probabilité et cinétique, est joi uregard du zonage sismique commune de sismicité classée en Zone très fou regard du zonage règlement commune à potentiel radon de nive collution de sols l'information sur les sols (SIS) on par le représentant de l'Etat dans le départements tres indemnisés par l'assurce prise de l'assurce par l'assurce prise prise de l'etat dans le départements de l'Etat dans le departements de l'Etat dans le départements de l'Etat dans le de l'Etat dans le departements de l'	ncore approuvé é de prescription sont liés à :	oui oui oui oui oui oui oui oui oui de location 3 X zone 4 dérée moyenne oui * X oui * X oui * catastrophe naturelle minièr	non X non X non X non S non X non M non M x non M x non X
L'immeuble est situé dans le p Si oui, les risques technologique Effet toxique L'immeuble est situé dans le p L'immeuble est situé en secte L'immeuble est situé en zone Si la transaction concerne un Si la transaction ne concerne l'immeuble est exposé ainsi que le Situation de l'immeuble au L'immeuble se situe dans une d Situation de l'immeuble au L'immeuble se situe dans une d Information relative à la p Le terrain est situé en secteur d *Non Communiqué (en cours d'élaborati Information relative aux si L'information est mentionnée	périmètre d'un PPRt prescrit et non e ues pris en considération dans l'arrête Effet de surpression périmètre d'exposition aux risques d'eur d'expropriation ou de délaisseme de prescription logement, les travaux prescrits ont é pas un logement, l'information sur le tyeur gravité, probabilité et cinétique, est joi uregard du zonage sismique commune de sismicité classée en Zone très fou regard du zonage règlement commune à potentiel radon de nive collution de sols l'information sur les sols (SIS) on par le représentant de l'Etat dans le départements tres indemnisés par l'assurce prise de l'assurce par l'assurce prise prise de l'etat dans le départements de l'Etat dans le departements de l'Etat dans le départements de l'Etat dans le de l'Etat dans le departements de l'	ncore approuvé é de prescription sont liés à :	oui oui oui oui oui oui oui oui oui de location 3 X zone 4 dérée moyenne oui * X oui * X oui * catastrophe naturelle minièr	non X non X non X non S non X non M non M x non M x non X
L'immeuble est situé dans le p Si oui, les risques technologique Effet toxique L'immeuble est situé dans le p L'immeuble est situé en secte L'immeuble est situé en zone Si la transaction concerne un Si la transaction ne concerne l'immeuble est exposé ainsi que le Situation de l'immeuble au L'immeuble se situe dans une d Situation de l'immeuble au L'immeuble se situe dans une d Information relative à la p Le terrain est situé en secteur d *Non Communiqué (en cours d'élaborati Information relative aux si L'information est mentionnée vendeur – acquéreur	périmètre d'un PPRt prescrit et non e ues pris en considération dans l'arrête Effet de surpression périmètre d'exposition aux risques d'eur d'expropriation ou de délaisseme de prescription logement, les travaux prescrits ont é pas un logement, l'information sur le tyeur gravité, probabilité et cinétique, est joi pregard du zonage sismique commune de sismicité classée en Zone très fou regard du zonage règlement commune à potentiel radon de nive collution de sols l'information sur les sols (SIS) on par le représentant de l'Etat dans le départements indemnisés par l'assurce dans l'acte de vente	ncore approuvé é de prescription sont liés à :	oui oui oui oui oui oui oui oui oui de location 3 X zone 4 dérée moyenne oui * X oui * X oui * catastrophe naturelle minièr	non X non X non X non S non X non M non M x non M x non M x non M x



Attention! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

Liste des arrêtés de catastrophes Naturelles

en date du 16/03/2021

Déclaration de sinistres indemnisés

Préfecture: Hautes-Pyrénées

Adresse de l'immeuble : 6 RUE DE LA GARDE 65230 CASTELNAU MAGNOAC

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Types de catastrophe	Date de début	Date de fin	Publication	10	OUI	NON
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982		
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1994	31/12/1995	09/12/1996	20/12/1996		
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999		
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	06/02/2006	14/02/2006		
Inondations et coulées de boue	27/07/2006	27/07/2006	22/02/2007	10/03/2007		
Inondations et coulées de boue	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009		

Cochez les cases OUI ou NON si, à votre connaissance l'immeuble à fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des évènements

Vendeur: INDIVISION COURLET, ZABOTTO, COURLET-LAMY Acquéreur:

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

CECA Diagnostics Immobiliers | 24 route de Tarbes - 65360 VIELLE-ADOUR / 28 Cours Gambetta 65000 TARBES | Tél.: 0562349736 -E-mail: sud_diagnostic_batiment@yahoo.fr



Attention! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

Extrait cadastral

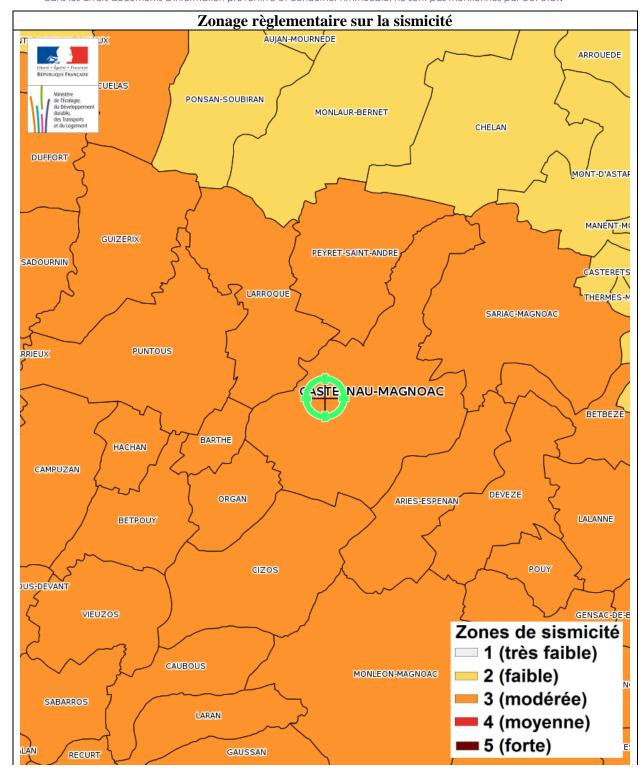
Département	Hautes-Pyrénées	Section	AB	Extrait de plan, données
Commune	CASTELNAU MAGNOAC	Parcelle	148	IGN, Cadastre.gouv.fr

Parcelle(s) supplémentaire(s): AB 149

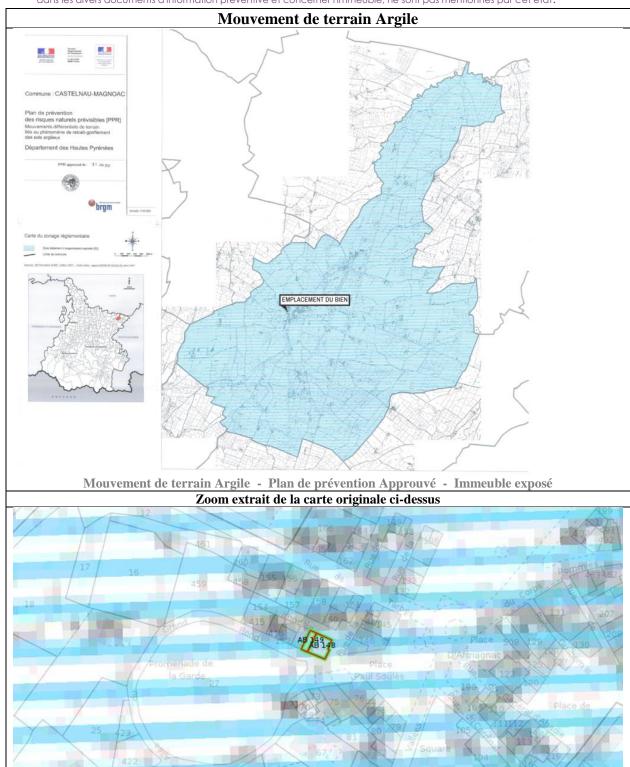




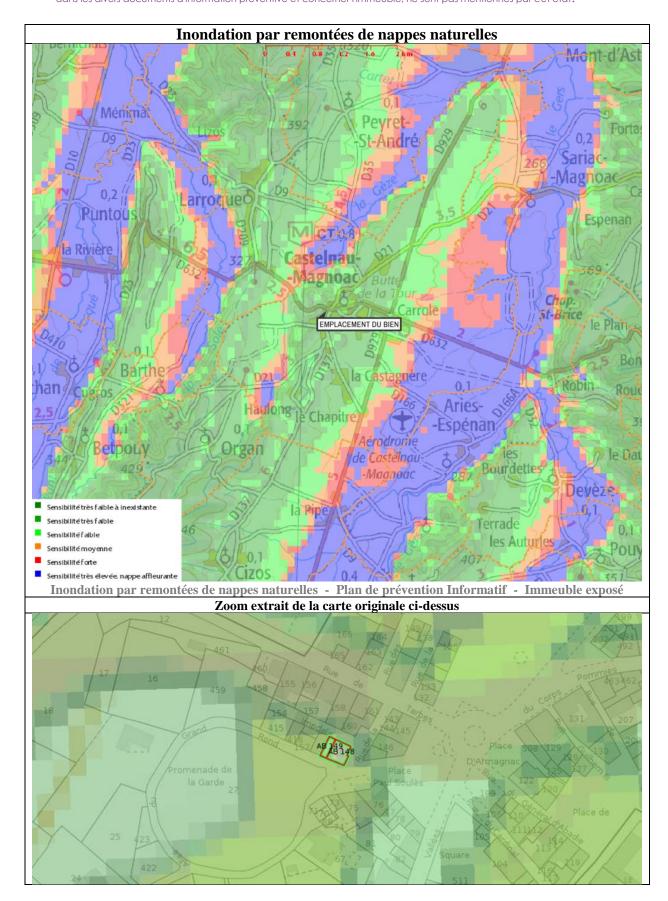






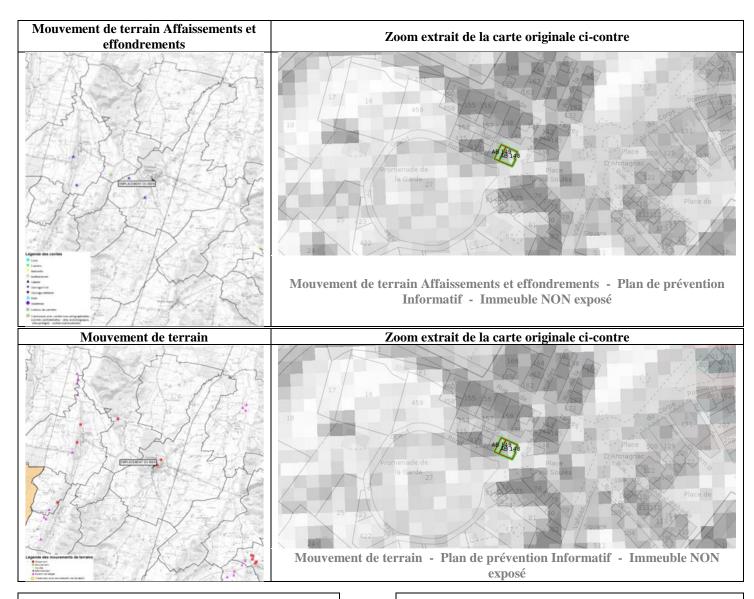






Annexes – Cartographies des risques





Annexes – Arrêtés





PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction des services du Cabinet

Service interministériel de défense et de protection civiles

Pôle protection civile

ARRETE Nº:

Relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs dans le département des Hautes-Pyrénées.

La Préfète des Hautes-Pyrénées,

Vu le code général collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;

Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu le code la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4 et L.271-5;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014349-0001 du 15 décembre 2014 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs ;

Sur proposition de Madame la directrice des services du Cabinet.

ARRÊTE

ARTICLE 1 -

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n° 2014349-0001 du 15 décembre 2014 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs.

ARTICLE 2 -

Tous les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'informations.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en préfecture, sous-préfecture et mairie concernée

Le dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques dans un PPR approuvé ou prescrit, auxquels la commune est exposée sur tout ou partie de son territoire
- · la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,

.../...

Horaires: Difference des tires (du handi on jeunt 8830-12h/1850-1860), le vembral 8630-12h) - Autres bureaux (du handi on vendredi 9h-12h/14h-16h39)

Préfecture - Place Charles de Gaulle -- CS 61350 -- 65013 TARBES Cedex 9 -- Tél : 05 62 56 65 65 -- Télécopie : 05 62 51 20 10 courriel : prefecture@handes-prececes.geon.fr -- Site Internet : www.handes-pyrences.goov.fr

107

Préfecture Hautes-Pyrenees - 65-2017-03-17-006 - AP IAL mars 2017

Annexes – Arrêtés



- la cartographie des zones exposées ou réglementée,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence mentionnés ci-dessus sont librement consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier d'informations est accessible à partir du site internet de la préfecture à la rubrique « Information Acquéreurs Locataires » (IAL) :

http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/

Article 3 -

Ces éléments d'informations sont mis à jour au regard des situations mentionnées à l'article R.125-25 du code de l'environnement.

Article 4 -

Une copie du présent arrêté et les annexes sont adressés aux maires, pour être tenus à la disposition des acquéreurs et des locataires, et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 5

Mme la Directrice des services du cabinet, M. le Secrétaire Général de la préfecture, Mme la sous-préfète d'Argelès-Gazost, M. le sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre, Mmes et MM les chefs de service régionaux ou départementaux et Mmes et MM les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Tarbes, le

1 7 MARS 2017

Béatrice LAG

2/16

108

Annexes - Arrêtés



Communes	nnn	***********			Risque				Sisn	nicité			
	PPR	Approuvé	Prescrit	I	C	M	A	F	RGA	1	2	3	4
BURG												Х	
BUZON												х	
CABANAC	2	х		х					X			х	
CADEAC													X
CADEILHAN TRACHERE													x
CAHARET												х	
CAIXON	1	x		х								х	
CALAVANTE												х	
CAMALES												Х	
CAMOUS	1		х	х	х	х	х						х
CAMPAN	1	х		х	х	х	х						x
CAMPARAN													X
CAMPISTROUS												х	
CAMPUZAN	1	х							х			х	
CANTAOUS												х	
CAPVERN													х
CASTELBAJAC	1	х							х			х	
CASTELNAU MAGNOAC	1	х							х			х	
CASTELNAU-RIVIERE- BASSE	1	х		х							х		
CASTELVIEILH	1	x							X			х	
CASTERA LANUSSE												х	
CASTERA LOU	1	х							х			х	
CASTERETS	1	х							х		х		
CASTILLON		3750									1550		х
CAUBOUS	1	х							х			х	
CAUSSADE-RIVIERE	1	х		х								х	
CAUTERETS	1	х			х	х	х						х
CAZARILH													х
CAZAUX DEBAT													х
CAZAUX FRECHET ANERAN CAMORS													x
CHELLE-DEBAT	2	x		х					X			х	
CHELLE SPOU													x
CHEUST													х
CHEZE	1		Х		х	х	х						x
CHIS												х	
CIEUTAT													х
CIZOS	1	х							х			х	

7/16





PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

SERVICES DU CABINET

Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles ARRETE Nº: 2010-172-22

PORTANT APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES « RETRAIT ET GONFLEMENT DES ARGILES » SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CASTELNAU-MAGNOAC

LE PREFET DES HAUTES-PYRENEES Chevalier de l'Ordre National du Mérite Chevalier des Palmes Académiques Chevalier du Mérite Agricole

VU le Code de l'environnement,

VU le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles R 11-4 à R 11-14,

VU la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques naturels et technologiques et à la réparation des dommages, notamment son article 38 et son décret d'application n° 2005-3 du 4 janvier 2005 modifiant le décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles,

VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile abrogeant la loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs,

VU la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (Titre II),

VU le décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles,

VU le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 pris en application de la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement, et notamment les articles 6 à 21,

VU le décret n° 2005-935 du 2 août 2005 relatif à la partie réglementaire du Code de l'Environnement, et notamment les articles R 123-1 et suivants,

VU l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2008, notifiant et prescrivant l'établissement d'un Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles « Retrait et gonflement des Argiles » pour la commune de CASTELNAU-MAGNOAC.

VU l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2004 relatif à la liste des journaux habilités, dans le département des Hautes-Pyrènées, à publier des annonces judiciaires et légales,

VU l'arrêté préfectoral du 25 mars 2009, prescrivant la mise en enquête publique du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles « Retrait et gonflement des Argiles » de la commune de CASTELNAU-MAGNOAC,

Place Charles de Gaulle - S.P. 1350 - 65013 TARBES Cedex 9 - Tél. 05 62 56 65 65 - Télécopie - 05 62 51 20 10 Sete internet - www.hautes-pyrenees prefigativit

Annexes – Arrêtés



VU la consultation du 11 mars 2009 de M le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Midi-Pyrénées ,

VU la consultation du 11 mars 2009 de Mme la Présidente du Conseil Général des Hautes-Pyrénées,

VU la consultation du 11 mars 2009 de M le Directeur de la Chambre Départementale de l'Agriculture,

VU la consultation du 11 mars 2009 de M le chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles,

VU la consultation du 11 mars 2009 de M le Directeur Départemental de l'Équipement et de l'Agriculture,

VU la consultation du 25 mars 2009 du conseil municipal de la commune de CASTELNAU-MAGNOAC,

VU la consultation du 30 novembre 2009 de la Communauté de Communes du Magnoac,

VU le procès-verbal de l'enquête publique qui s'est déroulée du 20 avril au 20 mai 2009 inclus et l'avis favorable du commissaire-enquêteur en date du 20 juin 2009,

VU les pièces du dossier transmises par M le Directeur Départemental des Territoires, pour approbation du Plan de Prévention des Risques Naturels,

SUR proposition de M le Directeur Départemental des Territoires.

ARRETE

ARTICLE 1:

- I Est approuvé, tel qu'il est annexé au présent arrêté le plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de CASTELNAU-MAGNOAC.
 - II Le plan de prévention des risques comprend :
 - le rapport de présentation,
 - le règlement,
 - le document graphique.
- III II est tenu à la disposition du public tous les jours ouvrables et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux :
 - à la Mairie de CASTELNAU-MAGNOAC,
 - à la Préfecture des Hautes-Pyrénées,
 - à la Direction Départementale des Territoires.

2/3

Annexes – Arrêtés



ARTICLE 2:

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hautes-Pyrénées et mention en sera faite en caractères apparents dans les deux journaux désignés ci-après :

- La Semaine des Pyrénées,
- La Dépêche du Midi.

Copie du présent arrêté sera affichée à la Mairie de CASTELNAU-MAGNOAC et portée à la connaissance du public par tout autre procédé en usage dans la commune, pendant un mois au minimum. Ces mesures de publicité seront justifiées par un certificat du Maire et un exemplaire de chaque journal sera annexé au dossier principal Plan de Prévention des Risques.

Le Plan de Prévention des Risques approuvé vaut servitude d'utilité publique.

ARTICLE 3:

M le Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Pyrénées, M le Maire de CASTELNAU-MAGNOAC et M le Directeur Départemental des Territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

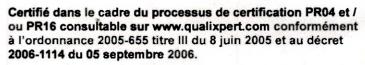
Tarbes, le 2 1 JUIN 2010





Certificat N° C2371

Monsieur Christian DULIN





dans le(s) domaine(s) suivant(s):

Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 29/01/2016	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
	and the second	d accreditation des organismes de certification.
	au 28/01/2023	
Diagnostic de performance énergétique individuel	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et
	Du 29/01/2016	d'accréditation des organismes de certification.
	au 28/01/2023	
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et
	Du 30/11/2015	d'accréditation des organismes de certification.
	au 29/11/2022	
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et
Datiment mention i rance wetropontame	Du 30/11/2015	d'accréditation des organismes de certification.
	au 29/11/2022	
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et
	Du 08/01/2016	d'accréditation des organismes de certification.
	au 07/01/2023	
Amiante sans mention	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et
	Du 08/01/2016	d'accréditation des organismes de certification.
	au 07/01/2023	

Date d'établissement le vendredi 30 octobre 2020

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.

Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT <u>www.qualixpert.com</u>.

F09 Certification de compétence version N 010120

LCC 17, rue Borel - 81100 CASTRES
Tél. 05 63 73 06 13 - Fax 05 63 73 32 87 - www.qualixpert.com
sarl au capital de 8000 euros - APE 71208 - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018



Attestation d'Assurance Responsabilité Civile Activités de Services

La Compagnie Allianz I.A.R.D., dont le siège social est sis 1, Cours Michelet – CS 30051 – 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX atteste que :

SAS CECA DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
24 ROUTE DE TARBES
65360 VIELLE ADOUR

Est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit auprès d'elle sous le n° 57218869 qui a pris effet le 01/11/2016.

Ce contrat a pour objet de :

- satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271-1 à R 212-4 et L 271-4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents;
- garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Diagnostiqueur immobilier:

Diagnostics réglementaires liés à la vente ou location d'immeubles:

- Risques d'exposition au plomb,
- Repérage amiante avant vente,
- Dossier technique amiante,
- Présence de termites,
- Installation intérieure d'électricité,
- Installation intérieure de gaz,
- Diagnostic performance énergétique,
- Loi Carrez.

Autres diagnostics:

- Repérage amiante avant travaux ou démolition,
- Diagnostic "accessibilité handicapés",
- Sécurité piscine.

La présente attestation est valable, sous réserve du paiement des cotisations, du 01/11/2020 au 31/10/2021.

Ce document, établi par Allianz IARD a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz IARD au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...).

Toute adjonction autre que le cachet et signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Etablie à Lyon, le 29/10/2020

Pour Allianz, Marie-Emilie GARCIA

